

---

# L'HABITAT MÉDIÉVAL FORTIFIÉ EN CHALONNAIS

## (SAÔNE-ET-LOIRE)

---

Essai de synthèse

*Gilles Auloy\**



### 1/ OBJECTIFS

**L**'étude que nous présentons dans cet article est consacrée à l'habitat seigneurial en Chalonnaise durant la période médiévale. Aussi, nous nous attacherons à suivre son évolution du X<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècle. Nous observerons son implantation, d'une part, en rapport avec le paysage géographique et, d'autre part, au sein du groupement social, en particulier sa corrélation ou son indépendance face aux villes et villages du Chalonnaise.

Nous évoquerons la morphologie, mais aussi l'aspect défensif de ces fortifications.

Enfin, et bien qu'il n'en soit pas question explicitement, nous ferons allusion à l'histoire de cette région, à travers les possesseurs de ces châteaux et maisons fortes, qu'ils les tiennent en franc alleu ou bien en fief d'un seigneur suzerain.

Quel secteur avons-nous retenu pour nos investigations ? Cette question élémentaire nous a, cependant, quelque peu déconcerté. En effet, devions-nous raisonner en historien puriste et, par conséquent, parler en termes de bailliage, ou bien en géographe avisé, associant le Chalonnaise du Sud au Chalonnaise bressan ?

Ces deux occurrences demeuraient indubitablement compatibles avec notre étude, mais elles requéraient une somme de travail dépassant l'objectif que nous nous étions fixé originellement. Aussi avons-nous opté pour une superficie plus restreinte

correspondant aux actuels cantons de Chalon-sur-Saône, Givry, Buxy, Chagny et Sennecey-le-Grand, occultant sciemment le secteur bressan, le canton de Mont-Saint-Vincent, plus dirigé vers le Charolais et, enfin, le Verdunois pour lequel une recherche analogue a déjà été publiée<sup>1</sup>.

Il convient, d'ores et déjà, d'aborder le cheminement qui nous a guidé jusqu'à l'élaboration, puis la concrétisation de cet ouvrage. Nous avons débuté, en 1991, sous la houlette de Monsieur Jean-Marie PESEZ, Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, à qui je rends hommage aujourd'hui, un mémoire pour l'obtention du diplôme de l'école qui nous a été décerné quatre années plus tard<sup>2</sup>. Le sujet en était "L'habitat médiéval fortifié en Chalonnaise (Saône-et-Loire)". A partir d'un corpus des mottes féodales dans le bailliage de Chalon-sur-Saône, constitué au siècle dernier par Monsieur Marcel CANAT-DE-CHIZY<sup>3</sup>, nous avons actualisé cet inventaire,

\* Diplômé de l'E.H.E.S.S., Trésorier d'ARHMFORT.

<sup>1</sup> Jean-Paul DICONNE - Gilles AULAY - Habitat médiéval fortifié en Verdunois - Groupe d'Etudes Historiques de VERDUN-sur-DOUBS. 1997 - 168 pages.

<sup>2</sup> AULAY Gilles - L'habitat médiéval fortifié en Chalonnaise (Saône-et-Loire) - Mémoire pour l'obtention du diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales - LYON - sous la dir. de Jean-Marie PESEZ - 1995 - 2 tomes plus annexes.

<sup>3</sup> CANAT-DE-CHIZY Marcel : Mottes féodales dans l'ancien bailliage de CHALON-sur-SAÔNE - in Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de CHALON-sur-SAÔNE -

en y introduisant des informations nouvelles, à la lumière des réflexions nationales historiques et archéologiques engagées sur ce thème depuis déjà plusieurs années.

L'enregistrement des renseignements collectés s'est inspiré très largement de la stratégie appliquée originellement par M. Michel BUR, Professeur émérite d'histoire médiévale à l'université de NANCY, lors de ses travaux en Champagne-Ardenne<sup>4</sup>. Cet éminent médiéviste, spécialiste du château, avait conçu une fiche type d'inventaire. Nous l'avons légèrement modifiée, tout en conservant les rubriques indispensables. Après les incontournables informations d'ordre administratif (commune, arrondissement, canton) et de localisation, (carte I.G.N. et plan cadastral), la clef de voûte de la fiche est bâtie sur la description et l'historique du site. Nous y avons adjoint quelques rubriques complémentaires, notamment à propos de l'église paroissiale et de la toponymie. Le recensement des habitats seigneuriaux, dans l'espace envisagé, arrivant à son terme, il ne paraissait pas superfétatoire de vouloir le publier.

## **2/ METHODOLOGIE**

Choisir la méthodologie et l'adapter à l'étude en question, en l'occurrence prétendre à un inventaire exhaustif de l'habitat seigneurial médiéval, méritait que nous nous y attardions. C'est ainsi que plusieurs disciplines s'immisçaient dans cette enquête. L'exemple nous était donné par une étude similaire, à propos des mottes et maisons fortes en Ostrevant médiéval, publiée à Douai (Nord), sous la direction de M. Pierre DEMOLON<sup>5</sup>. Le plan nous était, en quelque

---

congrès scientifique de FRANCE - 42 sessions - AUTUN - 1878.

<sup>4</sup> BUR Michel : Inventaire des sites archéologiques non monumentaux de Champagne - Vestiges d'habitat seigneurial fortifié du Bas-pays Argonnais - A.R.E.R.S. - n° 1 - 1972 - REIMS.

<sup>5</sup> DEMOLON P. - LOUIS E. - ROPITAL J.F. : Mottes et maisons fortes en Ostrevant

sorte, communiqué (le cadastre, les cartes et plans, la bibliographie, les prospections, les archives, les relevés topographiques, les photographies, les relevés géologiques, les ramassages de surface et l'enquête orale). Nous disposions d'une diversité de sources qui, par leur synergie, se sont ouvertes sur un panorama suffisamment pertinent pour brosser un tableau de l'habitat noble médiéval, sans doute proche de la réalité.

Aujourd'hui, nous pouvons confirmer la prééminence de cette méthode. Cependant, nous avons dû, pour des raisons matérielles, faire abstraction provisoirement de quelques disciplines, telles que les relevés topographiques, qui, nous l'espérons, seront accomplis rapidement. Nous allons donc successivement décrire chaque article de ce synopsis.

### **a/ La cartographie**

C'est le premier fondement sur lequel toute étude à caractère énumératif se doit de se référer. Nous avons privilégié la carte I.G.N. au 1/25 000<sup>ème</sup>, parce qu'elle paraissait plus appropriée à notre activité. Elle a permis une localisation rigoureuse des sites repérés, grâce au lexique toponymique diversifié de l'habitat médiéval fortifié (château, châtel, mottes et autres dérivés). Parfois, cette carte symbolise encore parfaitement la motte, alors qu'elle a, depuis, été détruite. C'est le cas, en particulier, de celle dite de "Vaissey", commune de Châtenoy-le-Royal.

### **b/ Les plans cadastraux**

Si les relevés cadastraux récents peuvent fournir quelques indications avantageuses, les documents les plus riches d'enseignements restent, à cet égard, les plans cadastraux dits "Napoléoniens", c'est-à-dire levés au XIX<sup>ème</sup> siècle, à partir du premier empire. Réalisés avec minutie, ces dessins illustrent avec précision la réalité de cette époque. C'est par leur consultation

---

médiéval - Archeologia Duacensis - n°1 - Société archéologique de DOUAI - DOUAI - 1988 - 156 pages.

systématique que nous avons observé la disparition d'un grand nombre de sites après la création de ces plans. Ce constat n'est d'ailleurs pas spécifique à notre région. Pierre DEMOLON écrit "que le développement du machinisme agricole est l'une des sources de destruction les plus récentes, mais non des moindres. Sensibles dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les destructions s'intensifient à partir des années 1960, et se traduisent essentiellement par des nivelllements et surtout par le comblement des fossés qui a plus ou moins affecté presque tous les sites recensés"<sup>6</sup>.

La structuration de certaines parcelles de terrain recèle incontestablement l'existence de sites castraux antérieurs. En l'occurrence, nous avons démontré, à CHAMILLY, que la motte primitive avait été érigée à l'emplacement de l'église actuelle et non sur le plateau dominant le village, comme certains érudits l'affirmaient.

De temps à autre, la couleur rehausse, s'il en était besoin, la qualité de l'ouvrage, véritable témoignage iconographique.

### c/ La toponymie

Le Larousse la définit comme une science qui étudie les noms de lieux. Par essence, elle apporte d'abondants renseignements indispensables. La toponymie castrale reste fertile et plusieurs vocables désignent le château et ses dérivés. Nous citerons "château, châtel, châtelet, la saule, la salle, tour, les fossés, la garde" pour les plus emblématiques. D'autres ont une acception plus ambiguë dont l'interprétation peut prêter à équivoque, (citadelle, rempart, tertre, theurot...). A ce propos, Hervé MOUILLEBOUCHE a pu écrire : "parmi ces toponymes, on retiendra particulièrement les \*châteaux, fossés, effossés, tour et autre ressinge\*, qui indiquent presque à coup sûr la proximité de vestiges castraux. Les \*mottes\* en revanche sont des noms de lieux aussi nombreux que trompeurs tout d'abord, parce que dès le

XIII<sup>ème</sup> siècle la \*motte\* désigne très vaguement un terrain fossoyé : ce peut-être une motte castrale, une motte de moulin, la plate-forme d'une maison forte, l'emplacement d'un château détruit, une maison seigneuriale dont les fossés sont la principale défense, ou un meix fossoyé pour une autre raison ; ensuite, parce que jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, les paysans de la plaine ont affecté ce nom de \*motte\* à n'importe quelle parcelle cultivable, peut-être plus particulièrement à celles que limitait un fossé de drainage. En tout cas, autour de DIJON, ce toponyme n'est jamais en relation avec les vestiges apparents de ce que les archéologues appellent une \*motte castrale\*"<sup>7</sup>.

Nos travaux en Chalonnais corroborent les commentaires concernant le Dijonnais. A plusieurs reprises, nous avons noté que le toponyme \*la motte\* ne correspondait à aucune réalité castrale<sup>8</sup>. Nos investigations conjointes aux archives et sur le terrain n'ont décelé aucune seigneurie en ces lieux, ni même l'existence de vestiges. A l'appui de ces propos, nous pouvons encore citer René LAPLANCHE, dont l'ouvrage sur les sites fossoyés médiévaux de l'est du Bourbonnais évoque cette problématique de la toponymie. "Une lecture appliquée, certes fastidieuse des matrices cadastrales (principalement des états de section), nous permit le repérage d'un nombre conséquent de sites non mentionnés sur les plans, et dont la localisation n'était pas connue. Cette étude microtoponymique ne conduit pas nécessairement à des découvertes irréfutables. Des vérifications, par prospection au sol, par voie aérienne et dans la bibliographie permettent de confirmer

<sup>7</sup> MOUILLEBOUCHE Hervé : La maison forte et ses avatars dans les environs de DIJON. (extrait des Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte d'Or - tome XXXVI - 1996 - pages 254-255).

<sup>8</sup> CHARRECEY (la motte) canton CHAGNY - REMIGNY (la motte) canton CHAGNY - SAINT-GILLES (la motte) canton CHAGNY - SASSANGY (en la motte) canton BUXY, et bien d'autres...

<sup>6</sup> DEMOLON P. : Ibidem - page 17.

*l'existence réelle d'un site. Car la dénomination \*motte\* ou d'un toponyme caractéristique ne fait pas toujours référence à un fief, nombre d'indications \*motte\* le long du cours de la rivière Besbre ou de la Loire correspondent à des tertres de terre laissés par les crues. Peut-être certains de ces tertres étaient-ils destinés à un refuge pour les animaux en cas d'inondations ? Mais nous ne pouvons étayer cette supposition. D'autres fois ce sont des méandres recoupés de l'ancien cours de la rivière qui forment de véritables \*boucles\* qui portent le toponyme de \*motte\*<sup>9</sup>! Cette dernière assertion se vérifie également sur notre région, en particulier, pour la Grosne, rivière qui serpente paisiblement en décrivant de nombreux méandres. M. René LAPLANCHE, lorsqu'il écrit "ou d'un toponyme caractéristique", semble élargir cette toponymie conjecturale à d'autres substantifs que la motte, parfois aussi aléatoires. En ce qui nous concerne, nous avons constaté à Jambles et à Santilly que deux expressions, respectivement, "en la garde" et "château gaillard", ne s'appliquaient à aucun site castral. Nathanaël NIMMEGEERS, dans son mémoire de maîtrise portant sur l'habitat fortifié en Mâconnais du X<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle, a relevé "92 toponymes sensibles susceptibles d'indiquer la présence d'un habitat fortifié médiéval". Cet auteur les décompose en deux groupes "les toponymes simples \*le château, château de, la motte, la tour, château-gaillard, château suivi d'un adjectif ou d'un substantif\* et les toponymes à caractère métonymique tels que \*le colombier, l'essart et la roche ou le molard\*. Tous ne sont pas significatifs et les indices les plus simples s'avèrent aussi les plus révélateurs. Ainsi, \*le château\* indique presque systématiquement un site médiéval tandis que les cortèges de \*château de\* ne*

<sup>9</sup> LAPLANCHE René - Sites fossoyés médiévaux - est du Bourbonnais - Mémoire présenté en vue du diplôme de l'E.H.E.S.S. - directeur d'études : Jean-Marie PESEZ - 1995 - p. 5 (à paraître).

*renvoient le plus souvent qu'à des manoirs bâties après le XVII<sup>ème</sup> siècle. Dans l'ensemble, la toponymie ne constitue pas un instrument de recherche privilégié vu le peu de cas convaincants rencontrés. Les termes significatifs ne concernent en effet qu'à peine un tiers des occurrences"<sup>10</sup>.*

*Pour argumenter à nouveau sur la fragilité du toponyme "motte" et son apparence spacieuse, nous citerons les propos de Stéphane HINGUANT, auteur d'un livre sur les mottes médiévales des Côtes-d'Armor, région de Bretagne qui n'offre aucune analogie avec notre département, mais dont les conclusions renforcent, s'il en était besoin, notre conviction. "Il faut également être prudent avec le toponyme de \*motte\* car l'on sait qu'en Bretagne le terme servait aussi à désigner un type de tenure particulier qui marquait la dépendance des paysans (les \*mottiers\*) vis-à-vis des seigneurs. Le nom a pu perdurer dans la toponymie même si ce mode de concession caractérisait essentiellement l'ouest de la péninsule (Léon et Cornouaille)"<sup>11</sup>.*

Au paragraphe précédent, nous avions noté l'influence des plans cadastraux napoléoniens pour leur caractère déterminant dans la localisation des sites castraux. Or, les matrices cadastrales qui accompagnent ces relevés foisonnent en toponymes symptomatiques de l'habitat seigneurial. Michel COLARDELLE et Chantal MAZARD font remarquer l'aide qu'a fournie, pour le repérage des mottes en Dauphiné et en Savoie, la toponymie : "les termes \*poype, chatelard, châteauvieux, chatillon\* indiquent presque toujours la

<sup>10</sup> NIMMEGEERS Nathanaël - L'habitat fortifié en Mâconnais du Xème au XVème siècle - Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Alain SAINT-DENIS - Université de Bourgogne DIJON - 1996 - 2 tomes plus annexes, p. 16.

<sup>11</sup> HINGUANT Stéphan : Les mottes médiévales des Côtes d'Armor - in Patrimoine Archéologique de Bretagne - Imprimé au service imprimerie de l'université de RENNES I - 88 pages - 1994 - p. 5.

*présence d'une fortification de terre*<sup>12</sup> . Nous avons, nous-même, scrupuleusement dépouillé chacun des registres de toutes les communes du secteur étudié, mais il est vrai que cette démarche fastidieuse, est restée quelque peu décevante, eu égard au labeur fourni. En conclusion, si la toponymie demeure une condition sine qua non pour la conception d'un catalogue exhaustif sur l'habitat médiéval fortifié, elle doit, cependant, être entérinée par d'autres sources. Les déductions émanant des autres chercheurs trouvent toutes leurs significations dans celles que nous avons nous aussi émises.

#### ***d/ L'iconographie***

Elle se résume essentiellement à trois données, à savoir la carte de Cassini, établie à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les plans tibériades et plans terriers, dressés au XVIII<sup>ème</sup> siècle, et les cartes postales du début du siècle. Ces premières photographies nous éclairent, notamment, sur la conservation de ces châteaux, au début du siècle, et, conséquemment, sur leurs avatars à l'aube du troisième millénaire. En Chalonnais, nous avons constaté, avec satisfaction, que la plupart de ces nobles demeures avaient embellie grâce à de salvatrices restaurations. Les plans terriers qui sont, en réalité, les plans d'un domaine seigneurial, à l'instar des relevés cadastraux napoléoniens, alimentent nos connaissances, par une figuration indéfectible des sites castraux. Leur rareté n'en est que plus fâcheuse<sup>13</sup> . Enfin, la carte de Cassini ne

nous a pas permis la découverte de sites inédits. En revanche, elle confirme nos recherches préliminaires, avec, toutefois, une connotation, sans doute discutable, dans l'utilisation d'une sorte de classification plutôt symbolique en châteaux et maisons nobles.

#### ***e/ Les documents archivistiques***

Globalement, ils se divisent en deux groupes : d'une part, la documentation originelle qui nécessite une expérience fondamentale en paléographie et, d'autre part, les monographies et bibliographies en rapport avec le sujet abordé. En ce qui concerne les sources écrites initiales, leur dépouillement se révélant ingrat et laborieux pour le néophyte, Pierre DEMOLON conseille "*de se contenter des inventaires*". En effet, il explique que "*sans formation paléographique sérieuse préalable, il vaut mieux éviter de perdre son temps à consulter des documents antérieurs au XVIII<sup>ème</sup> siècle... le dépouillement des inventaires étant de toute manière le préalable indispensable à toute recherche approfondie*"<sup>14</sup> . Effectivement, les archives sont classées et répertoriées sous la forme d'inventaires numériques et analytiques. Elles sont contingentées en séries utilisant les lettres de l'alphabet. Mr DEMOLON ajoute que "*ces inventaires indiquent sommairement, dans chaque sous-série, le contenu de chaque liasse et les dates extrêmes des documents conservés*"<sup>15</sup> . Le service départemental des archives de Saône-et-Loire, à Mâcon, détient un fonds substantiel. Toutefois, certaines communes et quelques particuliers possèdent des archives personnelles. Elles ne sont pas toujours accessibles et cèlent des informations parfois primordiales pour la compréhension de nos recherches. Nous verrons postérieurement que l'enquête orale

---

<sup>12</sup> COLARDELLE Michel - MAZARD Chantal : **Premiers résultats des recherches sur les mottes médiévales en Dauphiné et en Savoie** - in Archéologie médiévale tome IX - 1979 - Publication CNRS et centre de recherches archéologiques médiévales - CAEN - pages 66-67.

<sup>13</sup> Nous citerons les plans tibériades de Saint-Loup-de-Varennes (canton de Chalon-sur-Saône) - Varennes-le-Grand Aizey (canton de Sennecey-le-Grand) - Varennes-le-Grand Casaque (canton de Sennecey-le-Grand) - Virey-

---

le-Grand (canton de Chalon-sur-Saône) - Saint-Martin-du-Tartre Maizeray (canton de Buxy).

<sup>14</sup> DEMOLON P. - Op. Cit. p. 24.

<sup>15</sup> DEMOLON P. - Op. Cit. p. 24.

a permis de pallier, dans certains cas, cette carence.

Dans le cadre de notre étude, nous avons consulté surtout les séries B, E, G et H.

Série B : Archives civiles (édits, lettres patentes, arrêts des parlements de PARIS et de Bourgogne relatifs à l'administration de la justice et aux différents corps judiciaires...).

Série E : Archives civiles antérieures à 1790 (féodalité, communes, bourgeoisie et familles, titres féodaux, titres de famille, notaires et tabellions, communes et municipalités, corporations d'arts et métiers...).

Série G : Archives ecclésiastiques antérieures à 1790 (clergé séculier, Évêchés, chapitres épiscopaux, officialités, séminaires, églises collégiales, églises paroissiales,...).

Série H : Archives ecclésiastiques antérieures à 1790.

Comme le souligne Pierre DEMOLON, dans son ouvrage sur les mottes et maisons fortes en Artois médiéval *"les meilleures informations quantitativement et qualitativement proviennent des aveux et dénombremens de fiefs. Ils consistent en un mémoire, description exacte de la consistance de toutes les parties, droits, prérogatives, appartenances et dépendances du fief"*<sup>16</sup>.

Ces allégations se révèlent congrues à notre propre enquête. Si la lexicologie désignant le château l'emporte largement, associée au statut des détenteurs, en revanche, nous regrettons que les mentions de constructions, restaurations, réparations et autres démolitions soient sporadiques. Cependant, la manne de l'historien et de l'archéologue médiéviste bourguignon se rencontre aux archives départementales de Côte-d'Or à Dijon, sous la forme du recueil

<sup>16</sup> DEMOLON P. (sous la dir.) - Mottes et maisons fortes en Artois médiéval - Archéologia Duacensis n° 4 - Société archéologique de DOUAI - DOUAI - 1988 - 156 Pages. (p. 17).

de Peincedé<sup>17</sup>. Ce savant émérite, conseiller du roi, garde-honoraire des livres, titres et papiers de la chambre des comptes du Duché de Bourgogne, et des pays de Bresse, Bugey, Gex et Dombes, à la fin du XVIII<sup>ème</sup> et au début du XIX<sup>ème</sup> siècles, a retroussé, en trente volumes de 800 pages en moyenne chacun, dans une écriture parfaitement lisible, une compilation de la documentation conservée, aujourd'hui, dans ce service. Comme nous l'énonçons dans notre mémoire de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, il s'agit fréquemment d'une analyse des actes originels, mais, parfois, l'auteur a reproduit in extenso la charte initiale<sup>18</sup>. La majorité des fiefs inventoriés est issue de ce document. Nous avons aussi compilé de nombreuses monographies locales et régionales. Plusieurs d'entre elles livrent une quantité d'indices et de précisions salutaires à notre exploration du sujet. D'ailleurs, nous faisons souvent référence aux mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, à COURTÉPÉE, à l'annuaire MONNIER, mais aussi à Françoise VIGNIER qui, dans son guide des châteaux de Saône-et-Loire, décrit un grand nombre de châteaux<sup>19</sup>. Parfois, certains auteurs ont malheureusement omis d'indiquer les références des documents authentiques justifiant leurs argumentations, mais, globalement, nous avons bénéficié d'une littérature diffuse, et satisfaisante sur le Chalonnais, ce qui a facilité notre travail d'inventaire. En particulier, pour le canton de Buxy, le regretté André BAILLY avait

<sup>17</sup> PEINCEDÉ - Recueil - Conseiller du roi, garde honoraire des livres, titres et papiers de la chambre des comptes du Duché de Bourgogne et des pays de Bresse, Bugey, Gex et Dombes - 30 tomes - Archives départementales de Côte-d'Or - DIJON.

<sup>18</sup> AULOY Gilles - Mémoire de l'EHESS - LYON - Op. Cit.

<sup>19</sup> VIGNIER Françoise - Le guide des châteaux de France (Saône-et-Loire) (sous la dir.) - 198 châteaux, leur histoire, leurs propriétaires, leur architecture, leurs trésors - Imprimerie Carlo Descamps - CONDE-sur-l'ESCAUT - Collection Hermé - 1985 - 190 pages.

prospecté dans les confins les plus reculés de plusieurs communes. Enfin, Léopold NIEPCE, en précurseur, a étudié avec diligence, au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'intégralité du canton de Sennecey-le-Grand. Son œuvre, reprise par la suite par Marguerite REBOUILLAT a considérablement favorisé notre action. Il serait soporifique d'énumérer ici tous les écrivains auxquels nous avons eu recours.

#### f/Enquête de terrain

Nous pouvons distinguer deux phases. L'une intéresse exclusivement la description des vestiges subsistants. La seconde se cristallise autour de la prospection, qu'elle soit au sol ou aérienne. La première étape exige un déplacement in situ afin de décrire une image idoine du site. Il est bien évident que pour éviter de plagier les descriptions déjà existantes, nous les avons tout simplement recopiées, en mentionnant expressément le nom de leurs auteurs. En revanche, lorsque nous ne disposions d'aucun portrait de l'édifice, nous étions assujettis à en reproduire une image aussi fidèle que possible. Hormis au château de Saint-Martin-sous-Montaigu, restauré par Patrick DAUNAS, et dont je salue ici la compétence mais aussi l'opiniâtré avec laquelle il étudie ce monument ducal, aucun habitat fortifié n'a fait l'objet de relevés architecturaux récents, ou de "calfinage", en Chalonnais. Nous espérons que cet argument recevra un écho favorable auprès du service des Monuments Historiques, au moins pour les ruines les plus menacées avant qu'elles ne disparaissent inexorablement sans laisser la moindre trace, ce qui serait vraiment navrant. En réalité, nous avons circonscrit les descriptions à l'agencement des bâtiments, leur composition, les éléments fortifiés qu'ils peuvent exhiber et les matériaux avec lesquels ils ont été érigés. Un travail liminaire, mais apodictique.

Nous l'avons vu, la seconde facette de l'enquête de terrain concerne la prospection. Au sol, elle permet, lorsque les champs sont

labourés, mais avant leur emblavage, une collecte de mobiliers autorisant ainsi le repérage d'un site qui a été gommé du paysage. De cette manière, sur la commune de Sevrey, à Hirley, nous avons délimité un petit secteur où nous pensons pouvoir attester l'existence de la motte castrale primitive. Cette hypothèse est étayée par le plan cadastral napoléonien qui immortalise cet ouvrage de terre fortifié. Tous les archéologues s'accordent pour intensifier les prospections aériennes malgré leur coût habituellement onéreux. En revanche, en Chalonnais, cette pratique s'est révélée inefficace, peut-être parce qu'elle n'a pas été systématisée comme les autres disciplines ? En outre, de nombreux sites ont été préservés, évidemment pas toujours dans leur forme première, mais force est de constater, avec plaisir, que les édifices sont bien présents. Ceci pourrait être une explication plausible à l'indigence de la prospection aérienne, dans notre secteur. Quoi qu'il en soit, elle permet une vision globale des châteaux, dans leur environnement. Dans plusieurs régions de FRANCE, la prospection aérienne a démontré ses réelles possibilités. En particulier, dans le département des Deux-Sèvres. A cet effet, Louis Marie CHAMPEME écrit que "*la vision globale permet de découvrir les sites dans leur totalité, intégrés à leur environnement, et d'appréhender leurs éventuelles interactions ou leur influence sur le paysage... La vision globale permet de saisir d'un seul coup d'œil des sites complexes difficiles à décrire, de mettre en valeur leurs particularités stratégiques et le choix de leur emplacement... La vision globale par photographie aérienne permet encore d'évaluer la qualité défensive des sites*"<sup>20</sup>.

<sup>20</sup> CHAMPEME Louis-Marie - Sites médiévaux et photographies aériennes dans le département des Deux-Sèvres - premières conclusions - in Aquitania 1990 supplément - actes du premier colloque Aquitania - Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénées - Editions de la fédération Aquitania - p. 163-171.

Nous pouvons encore citer Alain OLLIVIER pour le nord-ouest du département de la Vienne. "Les survols ont permis de photographier bon nombre de châteaux que nous avons pu cartographier et localiser facilement d'après les inventaires existants et les cartes de l'I.G.N. au 1/25000<sup>ème</sup>. Certains sont en ruines, d'autres en bon état ; bien que connus, ces châteaux vus du ciel présentent un aspect inédit insoupçonné"<sup>21</sup>. Enfin, nous mentionnerons Christian RICHARD pour le sud du département de la Vienne. "Les prises de vues, avec photographies obliques, mettent en évidence les reliefs, au contraire des photos verticales qui les écrasent, et sont donc des auxiliaires précieux pour les historiens médiévistes"<sup>22</sup>

### g/Enquête orale

Nous nous sommes astreints, quasiment à chaque déplacement sur un site, à entrer en contact avec les propriétaires. Cette approche nous a permis de les sensibiliser sur leur devoir de protection de leur patrimoine. Parfois nous avons contacté les élus locaux qui, eux-mêmes, nous ont aiguillés vers certains autochtones, fervents historiens. Par leur entremise, nous avons glané des renseignements qui venaient compléter efficacement ceux acquis initialement. D'autres fois, c'est grâce à leur intervention que nous avons précisément localisé un site. C'est pourquoi nous profitons de ces lignes pour remercier à nouveau toutes ces personnes qui, par leur obligeance et leur gentillesse, ont consacré une partie de leur temps à nous divulguer leur savoir. Un autre aspect, non négligeable, de cette démarche, que nous avions évoqué implicitement, a été l'accès à des archives privées. Certes, elles ne sont pas légion, mais

<sup>21</sup> OLLIVIER Alain - Sites médiévaux et photographie aérienne dans le nord-ouest du département de la Vienne - in Aquitania - Op. Cit. p.173-176.

<sup>22</sup> RICHARD Christian : Sites médiévaux et photographie aérienne dans le sud du département de la Vienne - premiers résultats - in Aquitania - Op. Cit. p. 177-182.

nous avons aujourd'hui la certitude de leur existence et surtout l'autorisation de les retranscrire, le cas échéant. Par ailleurs, nous avons déjà proposé, en accord avec les propriétaires et le service régional de l'archéologie à Dijon, l'inscription de quelques ouvrages de terre fortifiés à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Dans un avenir proche, nous souhaitons élargir cette initiative à toutes les mottes castrales du département, offrant un intérêt archéologique, historique, culturel ou tout simplement touristique, une manière de préserver cet héritage médiéval, trop souvent menacé de disparaître.

### h/Conclusion du chapitre

Cette évocation des sources de travail restait capitale, et ce, afin d'initier le lecteur aux difficultés rencontrées pour ce type de recherches. Or nous avons constaté que ces inventaires se multipliaient dans toutes les régions de FRANCE. En Bourgogne, hormis la Saône-et-Loire où un projet collectif de recherches a été spécialement conçu, nous pouvons citer le cas de la Côte-d'Or<sup>23</sup> et celui de la Nièvre, en partie<sup>24</sup>. En Bretagne, les mottes castrales ont été répertoriées intégralement dans les départements des Côtes-d'Armor et de l'Ille-et-Vilaine<sup>25</sup>. Dans le Nord de la France, deux ouvrages recensent les mottes et maisons fortes en Ostrevant et en Artois

<sup>23</sup> MOUILLEBOUCHE Hervé : L'habitat fortifié dans les environs de DIJON du Xème au XVème siècles - Mémoire de Maîtrise - NANCY - 1987 - L'auteur a récemment et brillamment soutenu sa thèse sur le même sujet, mais sur l'intégralité du département de la Côte-d'Or.

<sup>24</sup> COLAS Brigitte : L'habitat médiéval fortifié dans la haute vallée du Beuvron - Mémoire de Maîtrise - NANCY - 1987 - L'auteur a soutenu brillamment sa thèse de doctorat en 1994 sur le même sujet sur quasiment l'intégralité du département de la Nièvre.

<sup>25</sup> Pour les Côtes-d'Armor : HINGUANT Stéphan - Op. Cit. - Pour l'Ille-et-Vilaine : BRAND'HONNEUR Michel : Les mottes médiévales d'Ille-et-Vilaine - Patrimoine archéologique de Bretagne - 1990 - 98 pages.

médiéval<sup>26</sup>. En Rhône-Alpes, un projet collectif de recherches porte sur le château médiéval depuis plusieurs années. Coordonné par M. Jean-Michel POISSON, Maître de conférences à l'E.H.E.S.S. à LYON, ce programme a suscité la réalisation de nombreux mémoires universitaires et la publication de deux ouvrages importants<sup>27 28 29</sup>. Dans le sud-ouest de la FRANCE, la recherche en castellologie médiévale s'est approfondie. Un colloque sur les sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénées a été organisé en 1987 ; les actes en ont été publiés en 1990<sup>30</sup>. En Lorraine centrale, Gérard GIULIATO, Maître de conférences à l'université de NANCY, a orienté son étude sur les châteaux et les maisons fortes. Il dénombre, dans le périmètre fixé, 13 châteaux et 55 maisons fortes<sup>31</sup>. Michel BUR, Professeur émérite d'histoire médiévale à l'université de NANCY, a, lui aussi, étudié 30 sites dans la région du Bas Pays Argonnais<sup>32</sup>. Précédemment, nous avions fait allusion au travail de René LAPLANCHE en Bourbonnais où 82 fortifications ont été

découvertes<sup>33</sup>. Actuellement, et ce, depuis quelques années, un vaste projet d'études sur le château médiéval a été institué sur le quart nord-est de la France, en particulier, en Franche-Comté et en Alsace, par M. Jean-Jacques SCHWIEN, ingénieur au service régional de l'archéologie à BESANCON. Un colloque, en 1986, à PONT-à-MOUSSON, a réuni tous les spécialistes du château médiéval afin de débattre sur la maison forte au Moyen-Âge, sujet alambiqué, surtout dans sa terminologie<sup>34</sup>. Simultanément des fouilles archéologiques ont été entreprises sur des sites très diversifiés, châteaux, mottes et maisons fortes, et ce, dans le but de corroborer les données textuelles<sup>35</sup>.

Ainsi, sur la quasi totalité du territoire national, les historiens, les archéologues, les architectes des monuments historiques, globalement tous les médiévistes, ont pressenti l'impérieuse nécessité d'inventorier, puis d'étudier tous les aspects de la fortification médiévale. Très rapidement un programme commun a été élaboré, à l'échelle de la France, afin que les chercheurs épousent une méthodologie similaire facilitant les échanges d'idées. Il est aujourd'hui connu sous le nom de programme H17. Notre dessein s'inscrit parfaitement dans ce projet.

Avant de clore ce chapitre, nous déplorons que peu d'ouvrages fortifiés en terre, voire de châteaux de pierre aient fait l'objet de sondages archéologiques en Chalonnais. A notre connaissance, les seules opérations, récentes et sérieuses, concernent le château de Germolles à Mellecey, le

<sup>26</sup> DEMOLON P. (sous la dir.) - Op. Cit.

<sup>27</sup> JOSEPHSSON Anna : Sites fossoyés médiévaux du Roannais - Inventaire archéologique - Mémoire de Maîtrise - EHESS - LYON.

<sup>28</sup> POISSON Jean-Michel (sous la dir.) : Le château médiéval forteresse habitée - Documents d'Archéologie Française - n° 32 - Editions de la maison des Sciences de l'Homme - PARIS - 1992 - 174 pages -

<sup>29</sup> Collectif : Châteaux médiévaux en Rhône-Alpes - Cahiers René de Lucinge - numéro spécial 6 - ouvrage publié avec le concours du Conseil Régional de Rhône-Alpes - LYON - 1990 - 144 pages.

<sup>30</sup> Aquitania Supplément 4 - Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénées - Actes du premier colloque Aquitania - 1990 - 207 pages. (Op. Cit.)

<sup>31</sup> GIULIATO Gérard : Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale - Documents d'Archéologie Française - 1992

<sup>32</sup> BUR Michel : Vestiges d'habitat seigneurial fortifié du Bas Pays Argonnais. (Op. Cit.).

<sup>33</sup> LAPLANCHE René : Op. Cit.

<sup>34</sup> BUR Michel : (sous la dir.) - La Maison Forte au Moyen-Âge - Editions du C.N.R.S. - PARIS - 1986 - 345 pages.

<sup>35</sup> En particulier : LOUIS E. : Recherches sur le château à motte de HORDAIN (NORD) - Archæologia Duacensis n° 2 - Société archéologique de DOUAI - DOUAI - 1989 - 98 pages. Actuellement la liste s'est considérablement allongée, mais beaucoup de sites menacés demanderaient encore à être fouillés.

château de Saint-Martin-sous-Montaigu<sup>36</sup>, le château de Saint-Loup à Boyer<sup>37</sup> et la motte dite du Cormatain à La Charmée<sup>38</sup>. Gageons que d'autres fouilles viendront étoffer les renseignements récoltés jusqu'à présent sur ce sujet.

### **3/ SYNTHESE DE LA RECHERCHE**

#### **a) Généralités**

La région que nous nous sommes proposé d'étudier est, globalement, comprise entre les rivières de la Saône et de la Dheune, respectivement situées à l'ouest et à l'est. Ce secteur est également délimité, au nord, par la plaine verdunoise, et au sud, par les collines du Mont-Saint-Vincent et la vallée de la Grosne. Un paysage bosselé, entre deux plaines alluviales (la Dheune et la Saône) et où la vigne, principalement, s'étage sur les coteaux.

Les cinq cantons que nous avons préalablement cités englobent 95 communes. Or nos investigations, nous ont permis de dénombrer 179 sites, soit deux environ, par commune. Bien sûr, il serait présomptueux d'affirmer sans ambages que cet inventaire incarne la réalité médiévale ; toutefois, nous nous sommes attaché à dresser un recensement aussi exhaustif que possible. De surcroît, après avoir dépouillé la documentation que nous avons collectée, nous nous sommes aperçu que 29 sites ne correspondaient pas au précepte que nous nous étions imposé, à savoir inventorier tout habitat seigneurial dont l'émergence se place

<sup>36</sup> DAUNAS Patrick : Le château de Montaigu - Saône-et-Loire - Rapport d'activité 1991 - (à paraître).

<sup>37</sup> GAUDILLIERE André : Sondage au château de Saint Loup de BOYER et le château et l'église de BOYER - in Mélanges d'histoire et d'archéologie offerts au professeur Kenneth John CONANT par l'association Splendide Bourgogne - Editions Bourgogne Rhône Alpes - imprimerie Buguet Comptour - MÂCON - 1977 - pages 45-56 et 61-68.

<sup>38</sup> AULOY Gilles : Diagnostic archéologique à l'emplacement d'une plate-forme médiévale (La Charmée, Saône-et-Loire), in Revue de la Physiophile, n° 125 - Décembre 1996 - p. 93-99.

entre le X<sup>ème</sup> et la fin du XV<sup>ème</sup>, voire le début du XVI<sup>ème</sup> siècle. En effet, pour la plupart, ils étaient postérieurs à 1550, ou bien nous ne pouvions rationnellement les considérer comme nobles. En conséquence, ils ont été systématiquement écartés de cette synthèse. Nos travaux concernent donc 150 maisons seigneuriales fortifiées ou non, et dont l'origine remonte au Moyen-Âge. Nous y avons inclus une église, celle de Saint-Désert, parce qu'elle est la seule à avoir préservé quelques éléments défensifs. En revanche, nous n'avons pas décrit la ville forte de Buxy. Si certains historiens, dont M. Bernard TREMEAU, assurent qu'un château a été édifié dans ce bourg, d'autres, comme M. André BAILLY, infirment cette hypothèse. Pour notre part, nous avons, après consultation des allégations de chacun, supposé qu'il n'y avait sans doute pas de château, au sens strict du terme, mais qu'il s'agissait vraisemblablement du dispositif de fortification du village. D'une manière analogue, nous ne nous sommes pas appesanti sur la ville de Chalon-sur-Saône, cette agglomération nécessitant, de par ses vestiges, un travail spécifique. En outre, messieurs Bernard TREMEAU et Max JOSSERAND, dans leur monographie sur «CHALON-1500»<sup>39</sup> évoquent brillamment cette ville telle qu'elle devait se présenter à cette époque.

Dans les paragraphes subséquents, nous examinerons successivement l'habitat, dans son milieu géographique, puis par rapport au contexte humain, nous définirons sa morphologie, nous énumérerons les éléments constitutifs de sa défense, la terminologie castrale et, enfin, les titres et les statuts des premiers détenteurs de ces fortifications.

<sup>39</sup> Max JOSSERAND - Bernard TREMEAU : CHALON-1500 - Société d'histoire et d'archéologie de CHALON-sur-SAÔNE - 1994 - 42 pages.

### ***b) L'habitat dans son milieu géographique***

Comme nous l'avons stipulé précédemment, notre besogne recouvre 150 résidences seigneuriales. Or toutes n'ont pas été localisées précisément. D'autres ont irrémédiablement disparu, ne laissant aucun vestige au sol. Aussi il serait hasardeux de vouloir positionner tous ces sites par rapport à leur contexte géographique. Eu égard à ces considérations, nous avons retenu 133 établissements, 17 ayant été volontairement occultés. Nous avons alors constaté une propension avérée pour l'édification en plaine, sur des terrains plats, soit 86 occurrences sur 133, en d'autres termes, plus de la moitié. Il s'agit de fortifications érigées dans la plaine de la Saône, principalement, mais aussi dans les vallées de la Dheune et de la Grosne, deux rivières affluentes de la Saône. Nous observerons que la proximité de l'eau prévalait sur la qualité stratégique. En ce qui concerne les sites occupant une position dominante, ils restent minoritaires, 14 faits recensés. Toutefois un commentaire s'impose : ce sont des forteresses monumentales (Château de Montaigu, Buxy vieux château...) ou bien des mottes dites castrales bénéficiant d'un relief accidenté (Jugy, Châtel-Moron) ou encore les fantômes de demeures ayant abrité de très anciennes familles seigneuriales (Montaigu, Chamilly, Vers, Moroges, Til et le chapitre Saint-Vincent de Chalon pour la Rochette à Saint-Maurice-des-Champs).

Malheureusement, il subsiste peu de vestiges médiévaux originels. Si les habitats dominés, construits dans les fonds de vallées sont sporadiques(6), ils ne doivent cependant pas être oubliés. Cette aberration tactique pose quelques problèmes. Doit-on rechercher la solution dans un dessein de dissimulation, ou bien pour des raisons plus élémentaires telles que la présence d'une source, par exemple ? Cette dernière hypothèse semble être corroborée par d'autres archéologues. René LAPLANCHE, pour le Bourbonnais, a noté la relation constante des sites avec l'hydrographie

(ruisseaux, petites rivières, fleuves)<sup>40</sup>. D'autres historiens évoquent l'aspect économique. En particulier, Pierre DEMOLON, pour l'Artois, explique que "*l'implantation en vallée, point de concentration de l'activité économique et des échanges présente un intérêt indéniable*". Il argumente que dans la vallée s'effectue le contrôle du trafic fluvial et des eaux en général pour les viviers et, de surcroît, le franchissement de cours d'eau, gués et ponts est l'occasion de percevoir les péages<sup>41</sup>. Nous avions nous-même deviné, lors de nos premières investigations sur ce sujet, en Chalonnais, ces conséquences fondamentales de l'installation de ces fortifications sur terrain plat, voire en fond de vallée<sup>42</sup>. Enfin, les habitats seigneuriaux, érigés à flanc de coteau, et dont la position est à la fois dominante et dominée, représentent 27 cas. L'assiette de ces constructions se justifie dans la mesure où celles-ci commandent une partie du paysage tout en se protégeant des assauts d'Eole plus tangibles au sommet des collines. En Mâconnais, cette situation paraît être privilégiée. Nathanaël NIMMEGEERS écrit que "*les zones douces du relief ont bien davantage attiré tous les styles castraux... de nombreux sites gagnent le fond des vallées ou le flanc des coteaux les moins pentus dès 920 environ. Le mouvement s'amplifie brusquement au début du XIII<sup>ème</sup> siècle et se poursuit jusqu'à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle. Les sites de hauteur semblent n'avoir que peu séduit les bâtisseurs*"<sup>43</sup>. A ce propos, nous avons noté une corrélation patente avec le

<sup>40</sup> René LAPLANCHE - Sites fossoyés médiévaux, est du Bourbonnais - Mémoire EHESS - op. cit. - page 27.

<sup>41</sup> Pierre DEMOLON (Sous la dir.) - Mottes et maisons-fortes en Artois médiéval. op. cit. - page 27.

<sup>42</sup> Gilles AULOUY - L'habitat médiéval fortifié en Chalonnais (Saône-et-Loire) - Mémoire EHESS - op. cit. - pages 22-23.

<sup>43</sup> Nathanaël NIMMEGEERS - L'Habitat fortifié en Mâconnais du X<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècles - Mémoire de maîtrise - op. cit. - pages 56-57.

Mâconnais. Les pitons rocheux, les escarpements, berceaux des premières forteresses, sont rapidement délaissés au profit de secteurs moins tourmentés, voire même complètement plats. Les villages se fixant au bord des rivières, il était naturel que les seigneurs quittent leur perchoir et rejoignent les vallées et les voies de communication, sources de profits non négligeables. Ceci nous conduit à analyser les fortifications face au milieu humain.

#### c/ L'habitat seigneurial dans le milieu humain

La difficulté que nous avons rencontrée pour le milieu géographique s'applique également pour le contexte humain, à savoir la carence dans la localisation des sites ou bien leur disparition intégrale. C'est pourquoi nous n'avons orienté notre enquête que sur 135 habitats nobles, éclipsant les 15 autres par manque d'informations. Les enseignements que nous avons inférés de cette étude ne symbolisent pas nécessairement la réalité médiévale, en ce sens que le village originel a pu se déplacer, voire disparaître. Aussi, les constatations ci-après revêtent sans doute certaines indications conjecturales. Nous avons envisagé trois occurrences, selon la place de la fortification, qu'elle soit dans le village ou le hameau, à sa périphérie ou à proximité, enfin, complètement isolée.

Les sites, aujourd'hui éloignés de tout pôle attractif, sont les moins nombreux. Ils ne sont que 37 sur 135 établissements étudiés. Il s'agit essentiellement d'édifices primitifs ou plus récents, mais qui, dans ce cas, n'ont pas réussi à maintenir l'habitat rural. D'autres ont été érigés pour des motifs ponctuels, notamment la motte de la Casaque<sup>44</sup>, en bordure de la Saône, et ce, vraisemblablement pour la surveillance d'un gué, mais aussi la tour de port Guillot, qui, comme l'écrit Max JOSSERAND, devait assurer le contrôle du chemin de la tour de

<sup>44</sup> La Casaque, commune de Varennes-le-Grand canton de Sennecey-le-Grand, arrondissement de Chalon-sur-Saône.

Lux à Sevrey, route ô combien commerciale, puisqu'elle permettait la circulation des chariots chargés de céramique commune grise dont les ateliers de Sevrey furent si prospères au Moyen Âge<sup>45</sup>.

La corrélation entre la fortification et le milieu habité reste plus significative. 98 sites sont implantés dans les villages ou hameaux, voire à leur périphérie. En revanche, il serait chimérique d'interpréter l'antériorité de l'un par rapport à l'autre, eu égard à la déficience des sources archivistiques concernant en général le village. Nous avons observé, qu'hormis le Châtelet à Chalon-sur-Saône, un réseau de maisons seigneuriales, fortifiées ou non, enveloppait cette agglomération, ce qui, au demeurant, n'a rien de surprenant lorsque l'on connaît l'attraction importante qui émanait des foires renommées de cette ville à l'époque médiévale. Dans l'organisation spatiale entre ces deux entités que sont le village et la fortification, nous remarquons une similitude avec la Lorraine. Gérard GIULIATO nous explique "que 90 % des maisons fortes furent construites en limite de villages. Il y a juxtaposition de deux formes d'habitat. Cette situation confirme que la maison forte est postérieure au village"<sup>46</sup>. En revanche, en Mâconnais la tendance est inversée. Les habitats fortifiés isolés, moins étroitement associés à l'habitat paysan sont les plus nombreux<sup>47</sup>. En Chalonnais, si la maison seigneuriale s'oriente plutôt vers un noyau urbanisé, cela implique que son propriétaire, même s'il n'est qu'un simple hobereau, demeure le seigneur du petit village qui lui est contigu.

#### d/ La morphologie des sites étudiés

<sup>45</sup> Max JOSSERAND - Saint-Loup, Lux et Sevrey - Imprimerie Bourgeois - CHALON-SUR-SAÔNE - 48 pages.

<sup>46</sup> Gérard GIULIATO : Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale - Op. cit. - p.55.

<sup>47</sup> Nathanaël NIMMEGEERS : L'habitat fortifié en Mâconnais du Xème au XVème siècles - Op. cit. - p.78.

#### *d/ La morphologie des sites étudiés*

L'habitat seigneurial médiéval affecte plusieurs types de morphologie. Cependant, la plupart d'entre eux dessinent des figures géométriques élémentaires, en l'occurrence, quadrangulaire ou circulaire. Nos observations, une fois encore, se sont heurtées aux écueils désormais classiques que sont les destructions et les transformations. Les plans cadastraux napoléoniens et les plans terriers nous ont procuré de précieuses indications et, dans d'autres cas, les textes ont supplié l'absence de vestiges. Globalement, nous avons scindé les différentes configurations en cinq subdivisions, à savoir : les sites quadrangulaires réguliers (rectangulaires ou carrés), les sites circulaires, les sites ovoïdes, les sites polygonaux et enfin, les sites aux formes irrégulières. Sur les 150 fortifications que compte notre étude, notre analyse s'est concentrée exclusivement sur 124 d'entre elles. En revanche, il faut constamment garder à l'esprit les probables modifications, nées de l'évolution des techniques architecturales au cours des siècles subséquents. Ceci a parfois dénaturé de manière drastique les ordonnancements originels.

Le plan quadrangulaire prédomine incontestablement, puisqu'il se reflète dans 85 habitats, en majorité des maisons fortes ou plus simplement des maisons seigneuriales sans attribut défensif. Il se rencontre également dans plusieurs châteaux. Ce fait n'a rien qui puisse nous surprendre. Jean MESQUI écrit que "*le canon philippien consista en une fortification formée par une enceinte rectangulaire régulièrement flanquée de tours de flanquement*"<sup>48</sup>. En ce qui concerne la maison forte, comme nous le stipulerons ultérieurement, elle affichait quasiment toujours ce schéma d'une sobriété géométrique évidente, et adaptable aisément en terrain plat ou légèrement vallonné,

<sup>48</sup> MESQUI Jean : Les châteaux forts - De la guerre à la paix - Découvertes Gallimard - 160 pages - page 42.

comme c'est le cas en Chalonnais. Jean-Marie PESEZ, dans sa communication au colloque sur la maison forte au Moyen-Âge à Pont-à-Mousson, expose que "*le plan quadrangulaire est le plus répandu - et on pourrait d'ailleurs s'interroger sur les causes du succès qu'a connu cette forme aux XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles : elle ne paraît pas s'imposer absolument*"<sup>49</sup>.

Le plan circulaire et celui ovoïde s'équilibrerent. En effet, dans chacune de ces deux occurrences, nous avons enregistré 9 sites. Le plan circulaire a été adopté primitivement par les constructeurs de mottes dites castrales ; nous reviendrons précisément sur la définition à donner à cette structure. En Chalonnais, nous citerons la motte de Jugy, celle de Chaudenay Crêteuil, Chatel-Moron, édifices symptomatiques dont nous pouvons encore admirer les vestiges presque intégralement. En revanche, pour Laives, Chamilly le mons, Sevrey et Chalon la motte, le plan ne transparaît plus que dans le cadastre napoléonien. Plusieurs études dirigées dans un certain nombre de régions françaises corroborent notre réflexion. Par exemple, dans le département de l'Ille-et-Vilaine, Michel BRAND'HONNEUR explique que "*la forme des mottes n'a connu que très peu de variantes. Il s'agit d'une butte tronconique qui peut tendre vers l'ovale. Un petit nombre, de type peut-être plus tardif, sont quadrangulaires*"<sup>50</sup>. Nous pouvons encore évoquer l'Artois et l'Ostrevent médiéval par Pierre DEMOLON : "*Les mottes d'Artois ont la forme classique de profil tronconique, et de plan circulaire ou pseudo-circulaire. Il existe tout de même*

<sup>49</sup> PESEZ Jean-Marie : Maison forte, manoir, bastide, tour, motte, enceinte, moated-site, wasserburg, ou les ensembles en archéologie - pages 331-339. in La maison forte au Moyen-Âge (sous la dir. ) de Michel BUR - Pont-à-Mousson 31 mai - 3 juin 1984 - Editions du CNRS - Imprimerie Marcel BON - VESOUL - 1986 - 345 pages.

<sup>50</sup> BRAND'HONNEUR Michel : Les mottes médiévales d'Ille-et-Vilaine - Op. cit. page 11.

*quelques exceptions...<sup>51</sup>*. Au colloque de CAEN, du 2 au 5 octobre 1980, dont le thème portait sur les fortifications de terre en Europe occidentale du X<sup>ème</sup> au XII<sup>ème</sup> siècle les congressistes déclaraient que "*la forme de beaucoup de mottes, notamment des plus anciennes, est tronconique, c'est-à-dire que la base dessine approximativement une circonférence*". (...) Parfois cependant, elle tend vers l'ovale<sup>52</sup>. Toutefois, il semblerait que les châteaux érigés par des personnages ou des familles illustres et puissantes au Moyen-Âge (Les Montaigu, les Damas de Marcilly, les Comtes de Chalon...) aient épousé un plan ovoïde. Nous citerons le château de Montaigu, le châtelet à Chalon-sur-Saône, le vieux château à Buxy, le château de la Rochette à Saint-Maurice-des-Champs. Enfin, les formes plus diversifiées, polygonales voire irrégulières demeurent sporadiques puisque nous n'avons dénombré que onze sites, dont une église fortifiée. Hormis les châteaux de Bresse-sur-Grosne et Saint-Léger-sur-Dheune, la plupart des autres établissements sont détruits ou remaniés, ce qui oblitère toute observation crédible.

#### e/ Les éléments constitutifs de la défense de la fortification

Les fossés, qu'ils soient à sec ou remplis d'eau, constituent l'élément capital de la défense d'une fortification. Cependant, ce rôle de protection, dans certains cas, s'apparente plutôt à une notion symbolique, ces douves enserrant un lieu appartenant à un seigneur donc siège du pouvoir local. En effet, les mottes castrales, les châteaux s'entouraient de fossés profonds dont la valeur défensive restait indéniable. En revanche, les douves cernant les maisons

<sup>51</sup> DEMOLON P. (Sous la dir.) Mottes et maisons-fortes en Artois médiéval - Op. cit. - p. 21.

<sup>52</sup> Collectif : Les fortifications de terre en Europe occidentale du X<sup>ème</sup> au XII<sup>ème</sup> siècle (Colloque de CAEN, 2-5 octobre 1980, in Archéologie médiévale tome XI - 1981 - CNRS et Centre de recherches archéologiques médiévales, CAEN - pages 11 et 12.

fortes, mais surtout les maisons seigneuriales reflètent une image, une apologie, en quelque sorte, des fossés qui ceignaient les mottes originelles. Cette assertion, nous l'avions relevée dans les propos énoncés par M. Jean-Marie PESEZ, au colloque de Pont-à-Mousson, sur la maison-forte. "*On l'a montré, les larges fossés de la maison forte ne s'expliquent ni comme drains, ni comme viviers, ni comme réserve d'eau dans la lutte contre le feu, ni même comme défense efficace. Leur fonction est toute autre : elle est de signifier le rang de celui qui établit sa demeure derrière leurs lignes, qui l'enferme entre les eaux... La maison forte apparaît donc comme l'héritière en droite ligne de la motte*<sup>53</sup>". En ce qui concerne nos travaux, nous avons démontré la présence de fossés sur 85 sites, que ce soit par les vestiges subsistants, ou bien par des mentions dans les sources archivistiques, ou encore grâce aux figurations sur les plans anciens. Malheureusement, nous devons déplorer de nombreux comblements ; les transformations des édifices et de leur environnement masquent la réalité médiévale. Or nous savons également que certains établissements n'avaient sans doute jamais été fermés par de telles lignes de défense. Il s'agit alors de simples maisons seigneuriales apparues tardivement.

Hormis les fossés, nous avons également enregistré l'existence, parfois (45 occurrences), de murs, murailles, voire d'enceintes en pierres. D'autres fois, il est question de courtines, mais aussi de remparts de terre. Indubitablement, les châteaux possèdent de fortes murailles (Saint-Martin-sous-Montaigu, Buxy, Marcilly-les-Buxy, Gigny-sur-Saône, Champforgeuil, Saint-Maurice-des-Champs, Balleure, Sercy, Chalon-sur-Saône, Chagny, Sennecey-le-Grand...) mais quelquefois des maisons fortes, ce qui d'ailleurs accentue cet aspect

<sup>53</sup> PESEZ Jean-Marie : Maison forte, manoir, bastide, tour, motte, enceinte, moated-site, wasserburg, ou les ensembles en archéologie - in La Maison forte au Moyen Âge (sous la dir. de Miche BUR) - Op. cit. - page 337.

de domination. Le talus en terre reste plus significatif des mottes castrales (Sevrey, Chatel-Moron, Jugy).

D'autres attributs renforcent les défenses, notamment les tours, mais aussi les bretèches, les mâchicoulis, les créneaux, les archères et autres meurtrières... A propos des tours, nous devons différencier celles qui flanquent une partie de la courtine de celles, plus imposantes, qualifiées de tours maîtresses, voire de donjons. Celles-ci sont parfois édifiées à l'entrée et sont connues sous le nom de tours-porches. De surcroît, certains châteaux possèdent des tours circulaires, d'autres rectangulaires, parfois les deux configurations cohabitent, et ce, vraisemblablement à la suite de restructurations et de métamorphoses réalisées au cours des siècles selon le schéma évolutif de l'architecture castrale répondant au processus de développement de l'armement, mais aussi par souci de commodités et de mode. Il n'est donc pas toujours aisés d'ordonnancer ces types de tours et la classification que nous proposons d'énumérer ci-dessous doit être considérée plus comme une orientation que comme une certification. Nous nous efforcerons, autant que faire se peut, de discerner :

1/ les tours carrées isolées ou à l'intérieur de l'enceinte - 2/ les tours porches carrées - 3/ les corps de logis cantonnés de tours circulaires et tours de flanquement - 4/ les corps de logis flanqués de tours carrées - 5/ les corps de bâtiments flanqués à la fois de tours carrées ou circulaires avec d'autres composantes.

1/ Château de Chagny (détruit), Château de Chalon (détruit), Château de Lessard-le-National, (en partie détruit), Château de Rully, Château de Saint-Martin-sous-Montaigu, (en partie détruit), Tour de Saint-Privé, Château de Sennecey-le-Grand (détruit), Château de la Tour à Sennecey-le-Grand.

2/ Château de Charny - Château de Champforgeuil - Château de la Motte à Épervans - Château de Balleure à Étrigny -

Maison de la grange Saulgeot à Givry - Tour de Taizey à Saint-Rémy - Château de Savianges - Château de Sercy.

3/ Château de Venière à Boyer - Maison forte de Cersot - Château du Thil à Chenôve - Château de Balleure à Etrigny - Château de la Colonne à Gigny-sur-Saône (détruit) - Château de Ponneau à Julli-les-Buxy - Château de Dulphey à Mancey - Château de Marcilly-les-Buxy (détruit) - Château de Germolles à Mellecey (pour la partie la plus ancienne, tours d'entrée) - Château de Rully - Château de Saint-Germain-les-Buxy - Château de Sainte-Hélène - Château de Saint-Loup-de-Varennes - Château de Savianges .

4/ La Tour au bourg d'Aluze - Barizey (détruit) - Château de Dracy-le-Fort - Château de Sermaizey à Laives - Château de Messey-sur-Grosne - Château de Saint-Léger-sur-Dheune - Château de Quintry à Savianges - Maison forte de Vers -.

5/ Château de Bissy-sur-Fley - Château de La Chapelle-de-Bragny - Maison noble de Grange - Château de la Rochette à Saint-Maurice-des-Champs - Château de Ruffey à Sennecey-le-Grand - Château de Sercy - Château de Bresse-sur-Grosne - Château de Moroges.

Nous savons par les textes en particulier que d'autres fortifications étaient munies de tours, mais les indices sont trop ténus pour qu'elles puissent figurer dans cette nomenclature.

A propos de ces tours, Jean MESQUI nous parle "*du symbole d'un nouveau pouvoir maîtrisant la pierre. La motte, en tant qu'attribut essentiel du château fort, fut rapidement détrônée dans la littérature comme dans la diplomatie par la tour... On emploierait aujourd'hui plus volontiers, à propos de ces édifices, le mot de \*donjon\*; pourtant, au Moyen Âge, on les appelait \*grosse\* ou \*grande tour\*".* Cet auteur ajoute que les tours maîtresses,

rectangulaires, plus rarement circulaires, dites \*donjons romans\*, fleurissent sans conteste au XII<sup>ème</sup> siècle. Celles que nous avons séries dans la rubrique 1, hormis Lessard-le-National, peuvent sans doute se rattacher à cette période. Si nous nous référons à nouveau à Jean MESQUI, nous lisons dans son ouvrage que "*la porte du château fut, en de très nombreux cas, l'endroit privilégié de mise en œuvre des dispositifs à vocation purement défensive ; il n'est pas rare qu'elle ait joué en outre le rôle de tour maîtresse dans bien des châteaux d'importance secondaire*"<sup>54</sup>. Ce n'est donc pas le fruit du hasard si certaines tours porches ont subsisté au détriment des autres parties du château. (Saint-Rémy Taizey, Épervans, château de la Motte). Les modifications chronologiques intervenant sur ces édifices sont parfaitement résumées dans le collectif sur les châteaux médiévaux en Rhône-Alpes : "*Dans la seconde moitié du XII<sup>ème</sup> siècle, les châteaux de pierre se multiplient. Le donjon, toujours de plan quadrangulaire, adopte souvent des dimensions plus modestes. Cette évolution marque le passage du donjon résidentiel à un donjon beaucoup plus militaire. A la fin du XII<sup>ème</sup> et au début du XIII<sup>ème</sup> siècle le donjon, dont le rôle militaire n'a cessé de s'affirmer, concentre les progrès de l'architecture militaire. Dans le Domaine royal, Philippe Auguste impose le plan circulaire (pour les tours)... La fin du XIII<sup>ème</sup> et le XIV<sup>ème</sup> siècle sont caractérisés par un retour au donjon de plan quadrangulaire. Ils perdent alors semble-t-il leur caractère militaire pour redevenir des résidences...*"<sup>55</sup>. Les châteaux chalonnais que nous avons dénombrés dans les rubriques précédentes ont, pour la plupart, été constamment occupés durant les siècles qui ont suivi leur construction, ce qui, par bonheur, a permis leur conservation, mais rend aléatoire toute lecture architecturale, chaque période ayant

apporté sa personnalisation à l'édifice tel que nous le voyons aujourd'hui.

Nos pérégrinations sur le terrain, associées aux recherches documentaires, nous ont autorisé à souligner la présence d'éléments fortifiés spécifiques. Excepté le pont-levis souvent cité, ce sont les meurtrières et les archères, fréquemment à canonnière, qui sont les plus répandues. Puis ce sont les parties supérieures qui regroupent les fondements défensifs, tels que les chemins de ronde, parapets, créneaux et merlons. Toutefois, les mâchicoulis et les hourds, ou du moins les corbeaux les ayant supportés, restent clairsemés. (6 mentions ou vestiges pour les hourds dont deux sont équivoques et 8 pour les mâchicoulis). Enfin rarissimes sont les allusions aux bretèches (6), aux herses (4), aux casemates (3), aux barbacanes (1). A cette énumération, il faut ajouter les latrines qui attestent d'une volonté de confort ou du moins d'hygiène, sur laquelle se greffe une notion défensive, ces lieux d'aisance pouvant être utilisés comme bretèche.

Il serait saugrenu d'omettre les défenses naturelles, telles que les zones marécageuses, les rivières, mais aussi les escarpements et autres petits accidents du relief dont les constructeurs ont su tirer profit. Cependant, ce concept n'est pas toujours perceptible aujourd'hui, car de nombreux marais ont été asséchés, des cours d'eau ont été détournés et des terrassements abusifs ont bouleversé un paysage qui, au Moyen-Âge, s'il offrait des similitudes, n'en était pas moins différent.

#### **f/ La terminologie des sites castraux**

Avant d'aborder la terminologie, il ne nous semble pas inutile de brosser un tableau diachronique de répartition des premières mentions de châteaux. Nous insistons sur le fait qu'il s'agit de la première apparition de la fortification dans les sources scripturaires, et non de sa date d'érection. En effet, l'édification du site demeure généralement antérieure à son émergence dans la documentation écrite. Ici encore, nous

<sup>54</sup> MESQUI Jean : Les châteaux forts - De la guerre à la paix - Op. cit. - pages 21 à 38.

<sup>55</sup> Collectif : Châteaux médiévaux en Rhône-Alpes - Op. cit. - page 19.

devons nuancer nos informations. Pour chaque période comprise entre le VIII<sup>ème</sup> siècle et le XVIII<sup>ème</sup> siècle, les résultats sont les suivants :

|                        |             |                             |
|------------------------|-------------|-----------------------------|
| VIII <sup>ème</sup> s. | = 1 mention | XI <sup>ème</sup> s. = 29   |
| IX <sup>ème</sup> s.   | = 0         | XV <sup>ème</sup> s. = 19   |
| X <sup>ème</sup> s.    | = 1         | XVI <sup>ème</sup> s. = 21  |
| XI <sup>ème</sup> s.   | = 3         | XVII <sup>ème</sup> s. = 4  |
| XII <sup>ème</sup> s.  | = 3         | XVIII <sup>ème</sup> s. = 4 |
| XIII <sup>ème</sup> s. | = 26        |                             |

Ces chiffres nous permettent de mettre l'accent sur les XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles, époques où les mentions sont les plus nombreuses. Au demeurant, ce constat cristallise la réalité médiévale. Durant ces deux siècles le territoire français, mais aussi les principautés, duchés et autres comtés se parent d'un véritable manteau de maisons fortes, ce qui, immanquablement, a laissé des traces dans les sources archivistiques.

Avant de proposer une classification rudimentaire, il nous paraît opportun de stipuler que la terminologie dont il est question émane essentiellement du recueil de Peincedé, mais également parfois de monographies. Dans notre région, le vocabulaire désignant l'habitat seigneurial médiéval, quoique diversifié, se focalise principalement sur trois vocables, en l'occurrence, la motte, orthographiée indifféremment avec un "t" ou avec deux, le château et ses dérivés et enfin la maison, qu'elle soit ou non fortifiée.

a) En ce qui concerne la motte, nous avons relevé les termes suivants : \*mote, motte, mote fort, mota, motam et motae\* Ce substantif ne correspond en aucune manière à la structure que les archéologues définissent comme la motte castrale. Il s'applique, de préférence, à la maison forte, ou mieux, à la plate-forme faiblement surélevée qui la supporte. Cette allégation n'est pas récente, puisque Michel BUR, au colloque de CAEN en 1980, à propos des fortifications de terre en Europe occidentale, "attire l'attention sur l'emploi abusif qui est fait du mot \*motte\* dans les documents médiévaux. Bien des confusions viennent du fait qu'il est employé à partir du XIV<sup>ème</sup>

siècle, au moins dans l'est de la France, comme pour ennobrir ce qui n'est, par exemple, que la plate-forme d'une maison forte". "Puis, à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle, après l'abandon ou la destruction des bâtiments castraux, le mot est employé pour désigner toute élévation de terre qui marque l'emplacement d'un ancien château"<sup>56</sup>. En Chalonnais le terme \*motte\* n'est pas antérieur à la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle, mais il est plus couramment usité aux XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles.

b) En ce qui concerne la maison, nous pouvons citer : \*maison, maison basse, maison seigneuriale, place et maison, maison fossoyée, domus, domo, domum\*. D'ores et déjà, nous remarquerons que le mot \*maison\*, qu'il soit en latin ou en français, n'est gratifié d'aucun épithète. Par conséquent, le scribe a délibérément exclu la notion de fortification, ce qui implique que les habitats en question n'étaient que des maisons seigneuriales, sans doute exclusivement protégées par un fossé. Nous verrons ultérieurement qu'elles réunissent une part importante des sites inventoriés. En revanche, certaines de ces maisons ont été dotées d'organes de protection qui, sans avoir des allures de forteresses, permettaient néanmoins, de les mettre à l'abri d'un coup de main. Dans les textes, nous les rencontrons sous les termes subséquents : \*maison fort, maison forte, maison forte fossoyée, maison et place forte, domo forte et domus fortis\*. Sièges d'un pouvoir seigneurial local, elles ne peuvent pas, cependant, être assimilées à des châteaux, d'une part, parce qu'elles n'en ont pas la capacité défensive et, d'autre part, parce qu'elles sont les résidences de seigneurs subalternes et non l'assiette d'une châtellenie, propriété de grands feudataires ou de familles d'ancienne noblesse.

<sup>56</sup> BUR Michel : in Colloque de CAEN 1980, Les fortifications de terre en Europe occidentale du X<sup>ème</sup> au XII<sup>ème</sup> siècles - Archéologie médiévale tome XI - 1981 - Op. cit. - pages 30 et 31.

Nathanaël NIMMEGEERS, dans son étude sur l'habitat fortifié en Mâconnais du X<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècles, souligne une aberration, à propos du vocable *\*domus\** employé seul dans un texte, sans précision du caractère fortifié de la demeure alors qu'il existe réellement. Il ajoute *"Quoi qu'il en soit, la \*domus\* doit être comprise comme l'expression d'une résidence seigneuriale, l'habitation paysanne restant le \*mansus\*". Au contraire, les \*domus fortis\* tranchent avec la simple \*domus\* par l'importance de leur caractère fortifié, certainement immédiatement perceptible pour l'homme médiéval<sup>57</sup>.*

c/ Les mentions relatives au château, dans son acception stricto sensu : *\*chastel, chatel, chasteau, château, chastelet\**. Rarement isolées, ces désignations sont plus souvent accompagnées des qualificatifs motte, maison forte et autre forteresse. De toute évidence, elles dénotent l'existence d'une puissante fortification à une époque.

d/ Hormis ces dénominations les plus répandues, nous avons, au gré de la documentation, découvert d'autres mots utilisés dans la lexicologie, en particulier : castrum et oppidum (5 fois), tour (9), fort (3), hotel (1), forteresse à cinq reprises et enfin, meix-maison à trois reprises. Castrum et oppidum s'appliquent incontestablement à des villes fortifiées comme Chalon-sur-Saône et Givry, et dans un cas à une motte castrale celle de Chaudenay Crêteuil. En revanche, il est plus abscons de circonscrire rigoureusement la signification des expressions *\*forteresse et fort\**. Il semblerait qu'en Chalonnais nous puissions les attribuer à des châteaux. Quant au mot *\*tour\**, sa définition reste sans ambiguïté, et sa présence ne peut qu'accroître cet aspect défensif de la maison forte. Enfin, nous retiendrons la formule quelque peu

ambivalente de *\*meix-maison\**. En effet, *\*meix\** est une autre forme de *\*manse\** du latin manere, demeurer. Il s'agit, dans les domaines du haut Moyen Âge, d'unité d'exploitation familiale comportant, en principe, l'habitation et ses dépendances, la quantité de terre qu'on pouvait cultiver et qui pouvait nourrir une famille. Passé le IX<sup>ème</sup> siècle, les manses se fractionnèrent ou furent rétrécis par des aliénations. Ils avaient disparu très souvent dès le XII<sup>ème</sup> siècle, faisant place à de nouvelles formes de tenures, les tenures à cens ou à champart<sup>58</sup>. Nous l'avons dit, nous avons dénombré trois occurrences. Deux concernent des demeures occupées par des écuyers (Chaudenay Minot et Rosey Loisey) aux XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles, et la troisième un bourgeois exerçant la profession d'orfèvre à l'extrême fin du XV<sup>ème</sup> siècle. La configuration des lieux devait vraisemblablement plutôt s'apparenter à une ferme qu'à une maison seigneuriale, aussi modeste soit-elle.

Le canevas que nous venons d'ébaucher serait cohérent si à chaque site coïncidait une seule et même mention. Or il n'en est rien pour la majorité de ces habitats. En effet, plusieurs qualificatifs se combinent entre eux, ce qui, de prime abord, ombrage la situation. Toutefois après une analyse plus pertinente, nous nous apercevons que la terminologie change avec les siècles, témoignage inévitable des transformations, rénovations et autres reconstructions que les sites essuient avec le temps. Une simple maison seigneuriale désignée *\*domus\** au XIII<sup>ème</sup> siècle, tenue par un petit écuyer, se fortifie au siècle suivant, d'où l'appellation *\*domus fortis\**. Puis quelques années plus tard, un château succède à l'édifice précédent ce qui, à nouveau, en rectifie la lexicologie. A contrario, le mécanisme est tout aussi valable. C'est pourquoi nous nous sommes cantonnés uniquement à la terminologie médiévale. Dans son travail sur la maison forte et ses avatars dans la région

<sup>57</sup> NIMMEGEERS Nathanaël : L'habitat fortifié en Mâconnais du Xème au XVème siècle - Mémoire de Maîtrise - 1996 - Op. cit. pages 22-23.

<sup>58</sup> FÉDOU René (sous la dir.) : Lexique historique du Moyen-Âge - Editions Armand COLIN - PARIS - 1989 - page 100.

de DIJON, Hervé MOUILLEBOUCHE explique que "les archives appellent \*château\* soit un bâtiment qui se distingue par la puissance de ses fortifications, soit le siège - plus ou moins redoutable - d'une châtellenie, soit un habitat fortifié dont l'origine est antérieure à 1200...". Cet historien médiéviste reste plus dogmatique à propos des autres substantifs que nous avons décrits. "Outre les châteaux, les sources évoquent des \*forteresses, maisons fortes, tours, mottes, ou maisons seigneuriales\*, qui renvoient souvent à la même réalité : il s'agit de la demeure d'un petit seigneur rural, dont la justice s'étend au plus sur une paroisse, et s'arrête quelquefois aux fossés de la maison forte; quand la motte porte des bâtiments de pierre, une courtine et un pont-levis, l'ensemble reçoit d'ordinaire l'appellation de \*forteresse ou maison forte, voire de château\*; quand les archives parlent de \*mottes\* ou de \*maisons seigneuriales\* (plus rarement de \*manoirs\*), elles décrivent un habitat plus simple, sans courtine, dont les fossés ne sont pas revêtus, et dont le principal élément d'architecture militaire est le \*chaffaud\*, c'est-à-dire la tour-porche, avec ou sans pont-levis"<sup>59</sup>. Les subtilités de la terminologie, questions fondamentales sur lesquelles de nombreux historiens se sont penchés, ne doivent pas nous faire oublier qui sont les détenteurs de ces fortifications. C'est ce que nous allons entreprendre au paragraphe suivant. Avant de conclure celui-ci, nous citerons Jean-Marie PESEZ qui nous enseigne que les maisons fortes occuperaient le sommet de la hiérarchie (hormis les châteaux). "En bas de l'échelle on trouvera les maisons basses, les maisons par terre, les simples maisons nobles ; bien proches de la demeure paysanne, elles ne s'en distinguent que par les dimensions, et

leur relatif isolement que concrétisent souvent, mais pas toujours, leurs fossés"<sup>60</sup>.

#### g/ Les seigneurs, leurs titres, leurs statuts et la justice

Bien qu'il soit, sans doute maladroit, de dissocier chacune de ces quatre rubriques, lesquelles sont intimement imbriquées, nous essaierons, cependant, pour une meilleure compréhension de les développer individuellement.

En ce qui concerne les seigneurs, nous avons, pour chaque site documenté, consigné leurs premières dates d'émergence dans les sources archivistiques. Nous avons déjà observé qu'il fallait compter sur une large amplitude s'étageant entre le X<sup>ème</sup> et le XVII<sup>ème</sup> siècles. Ainsi, si nous décomposons chaque siècle, nous sommes en mesure de proposer une statistique chiffrée sur l'apparition des anciennes familles seigneuriales en rapport avec leurs fortifications. Il faut cependant édulcorer, en quelque sorte, ces informations. En effet, si nous envisageons, par exemple, la famille de TRAVES, à propos du château de Laives, nous avons constaté que le premier seigneur, Guillaume de TRAVES sourdait en 1299, soit à la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle. Or rien ne prouve que cette famille ne soit pas apparue antérieurement, ailleurs. Nous avons, pour des raisons évidentes de temps, et devant l'ampleur de la tâche que cette étude aurait indubitablement exigée, négligé l'aspect généalogique. Quoi qu'il en soit, les monographies auxquelles nous avons eu souvent recours restent fiables et, globalement, le tableau synoptique que nous avons dressé ci-après peut servir de référence.

*Tableau des premières mentions de seigneurs :*

X<sup>ème</sup> siècle : 2 (Guy de Fontaines 920-998, et Lambert de Valentinois, comte de Chalon, vers 950).

<sup>59</sup> MOUILLEBOUCHE Hervé : La maison forte et ses avatars dans les environs de DIJON - Extrait de \*Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or\* - 1996 - pages 257-260.

<sup>60</sup> PESEZ Jean-Marie : Maison forte, manoir, bastide, tour... in La maison forte au Moyen Âge. Op. cit. page 338.

XI<sup>ème</sup> siècle : 10 (Hugo de Jullei 1076, Guillaume et Reynaud de Marnai 1075, Hugues de Virey 1038, Gauthier sans terre fils de Foulque de Réon 1096, Bernard de Sercy 1027, famille Brécis ou Bressis au XI<sup>ème</sup> siècle, Godfroy de Chagny 1033, Gallois d'Arly XI ou XII<sup>ème</sup> siècle. Un Robert de Crêteuil, de Cristul, est cité vers 1090, et une fille du comte de Chalon déjà cité).

XII<sup>ème</sup> siècle : 18 (Artaldus de Chameiac 1112-1120, Bertrand de Saudon en 1115, Berthoud de Mimandes entre 1170 et 1209, Robert de Til 1148, Hugues III Dalmas de Marcilly 1190, Etienne de Sainte-Hélène vit en 1120, Chapitre de Saint-Vincent de Chalon au XII<sup>ème</sup> siècle, Eudes de Savienges 1188, Humbert prévôt de Mercurey 1167, Jofridus de Loasa 1142, Otto de Nanton avant 1142, Robert de Dracy 1125, Tibert de Sennecey 1113, Hugues de Rully en 1194, en 1112 vivait Bertrand de Vers, Guichard de Saules, Jocerand et Guy, ses frères, au commencement du XII<sup>ème</sup> siècle, Humbert de l'Épervière vivait en 1125, vers 1130 vivaient Gaultier de Bissey et son fils Geoffroy). Il faut ajouter à cette liste trois noms déjà mentionnés au siècle précédent, (Réon, Marnay et Chagny, ainsi qu'une branche des Montaigu).

Aussi nous pouvons alléguer, sans confusion, que les seigneurs ci-dessus forment la souche des plus anciennes familles nobles du Chalonnais. Leurs demeures se rapprochent plus des mottes castrales, voire des châteaux. Il est néanmoins conjectural de vouloir affirmer cette hypothèse, en raison des faibles vestiges ou de leurs multiples transformations. A Fontaines, à Jully-les-Buxy, à Marnay, à Virey, à Demigny-Rion, à Chagny, à Chamilly (pour le site le plus ancien), à Saint-Loup-de-Varennes-Saudon, à Chaudenay-Mimandes, à Marcilly-les-Buxy, à Mercurey, à Nanton (les deux sites), à Sennecey-le-Grand, il ne subsiste quasiment plus aucun vestige. À Saint-Martin-sous-Montaigu, les ruines qui se dressent, aujourd'hui, sur la colline ne sont

plus que les stigmates de cette altière forteresse. Heureusement, certains châteaux ou édifices ont conservé d'authentiques témoignages. Nous citerons notamment le château de Sercy, ceux de Bresse-sur-Grosne et de Rully, la tour de Sennecey-le-Grand, la motte castrale de Chaudenay-Créteil, la tour de Vers, le château de Savianges, et celui de Dracy-le-Fort.

Aux XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles, nous avons remarqué une véritable efflorescence de nouvelles familles. Ce constat alimente de manière irréfutable la floraison des maisons fortes sur l'ensemble de notre territoire. En effet, Jean RICHARD précise "*que le tableau des forteresses du duché allait être, au cours du XIII<sup>ème</sup> siècle, profondément modifié par suite d'une transformation de la société seigneuriale. Le château du XI<sup>ème</sup>, celui du XII<sup>ème</sup> encore, abritaient dans leurs murs une \*mesnie\* nombreuse, groupant autour du seigneur châtelain ses chevaliers qui possédaient leur hôtel dans l'enceinte et des fiefs pris dans la seigneurie. Au XIII<sup>ème</sup> siècle, achevant une évolution entamée dans le courant du siècle précédent, ces mesnies tendirent à se disloquer, les milites castri se confondant avec les petits seigneurs fonciers, alleutiers d'origine qui figuraient eux aussi parmi les vassaux des seigneurs châtelains<sup>61</sup>.*"

Au XIII<sup>ème</sup> siècle, ce sont 31 familles dont il est question :

Gauthier Boniamirei 1289, Guillaume de Salignon 1288, Guillaume de Traves 1299, Guillaume de Diseye 1251, Simon de Condemène avant 1278, Guillaume de Messey 1280, Gaudin de Taysey 1276, Hylère 1271, Robert de Saint-Ligier avant 1268, Guy de Saint-Léger 1211-1245, Elzéar de Chatelmoron 1202, Guillaume de la Tour 1231-1245, Pierre d'Azé 1264, Henry de Bragny 1290, Gautier de Corteambles 1265, Hugues de Mortière 1267,

<sup>61</sup> RICHARD Jean : Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du XI<sup>ème</sup> au XIV<sup>ème</sup> siècle - Publications de l'université de DIJON - Imprimerie Bernigaud et Privat DIJON - 1954-.

Pierre de Mancié 1223, Guiot de Clomo 1253, Clemenci de Davene 1234, Girard et Hugues des Prés 1224, Bernard de Boteria 1220, Guillaume de Marchisuil 1266, les neuf autres noms figurent déjà aux époques précédentes, ou bien sont connus bien avant le XIII<sup>ème</sup> siècle dans les régions limitrophes. C'est le cas, en particulier, pour les Brancion et les Saulvement.

Au XIV<sup>ème</sup> siècle, ce sont encore 28 familles dont il est question :

Mathey Gevray 1380-1422, Renaud de Chatenay 1364, Girard de Chateauneuf début du XIV<sup>ème</sup> siècle, Ansedeus de Bosco 1315, Blanche de Chatillon dame de Gransson 1371, Jocerand de Varenis 1325, Marguerite de Frolois 1324, Philippe Dorgeul 1372, Guille Cannivot 1393, Jean des Loges 1385, Jean de Segy ou Sagy 1380, dame Isabeau de Blanoz 1365, Alix de Sienne 1300, Pierre de Choisey 1372, Etienne de Blany 1364, Sibille et Guillaume de Janue 1315, Guillaume d'Amanzé 1383-1461, Jean de Tramelay 1345, Etienne de Nuis 1367, et neuf autres noms déjà désignés (Vers, Nanton, le duc de Bourgogne, les évêques de Chalon, Montaigu...). Toutefois, nous l'avons déjà évoqué, certaines familles étaient sans doute connues antérieurement sous d'autres horizons. C'est pourquoi nous nous permettons d'insister sur l'aspect ambivalent de ces données. Leur intérêt réside surtout dans la corrélation entre d'une part le seigneur et sa demeure et d'autre part entre l'avènement indiscutable de nouvelles familles aristocratiques et l'éclosion de ce que nous pouvons qualifier de phénomène de la maison forte.

Aux XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles, cette tendance semble s'atténuer, puisque nous dénombrons seulement 20 familles, mais il n'est pas exclu, une fois encore, que certaines d'entre elles se rencontraient déjà dans d'autres régions. Nous citerons respectivement :

1458-1473 Jean Pitois - 1473-1503 Philibert de Ville - 1453 noble Jean de Simon - 1481-

1503 Claude de Ciry - 1413 Guillaume de Loisey - fin du XV<sup>ème</sup> s. Claude de Ragot - 1491 Nicolas le Grant - 1480 Claude de Blaizy - 1473 Guillaume de Masey - 1471-1482 Guillaume Bon - 1434-1467 Philibert de Sampigny - 1473 Claude Menton - 1503 Ferry de Nance - 1503 Philibert de la Colonge - 1562-1570 Claude Gentil - 1539-1551 noble François Vailly - 1503 Jean de Saubiez - 1503 noble home Jean Salomon - 1503 Claude de Choux - 1590 François Abraham Nyod.

Nous constatons que ces patronymes nous sont moins familiers que ceux évoqués aux XI<sup>ème</sup>, XII<sup>ème</sup>, voire au XIII<sup>ème</sup> siècles, pour le Chalonnais.

L'effroyable peste noire de 1347-1349, la guerre de Cent Ans, les brigands et pillards grossissant les rangs des Grandes Compagnies, les famines dépeignent une vitrine funeste du XIV<sup>ème</sup> siècle, une réalité historique qui anéantit des populations entières, qu'elles soient miséreuses ou richissimes. Des châteaux, maisons fortes ou autres maisons seigneuriales furent abandonnées, des terres rendues incultes par l'inactivité. La seconde moitié du XV<sup>ème</sup> et la première moitié du XVI<sup>ème</sup> siècles se révèlent comme un renouveau dans de nombreux domaines, mais c'est aussi l'occasion pour certains bourgeois de s'ennoblir et pour d'anciens seigneurs d'annexer des propriétés désertées.

Nous avons délibérément délaissé les deux mentions du XVII<sup>ème</sup> siècle, hors de notre propos.

Après avoir fait allusion aux familles, examinons maintenant les titres qu'elles arboraient. Globalement, nous avons recensé 12 titres ou fonctions concernant les seigneurs cités pour la première fois, au sein de leurs demeures. Ils se répartissent ainsi qu'il suit :

Ecuyers = 19 - Chevaliers = 11 - Damoiseaux = 8 - Evêques sont cités 7 fois Les Comtes de Chalon cités 3 fois - Miles = 2 - Prévôts = 2 - Duc de Bourgogne = 1 - homme d'armes = 1 - Chatelain = 1 - Vicomte de Chalon = 1 - et un orfèvre.

Ce tableau montre une évidente propension pour la noblesse, peu ou prou fortunée, celle des écuyers et damoiseaux. Elle représente, au total, 27 occurrences, sur 57 retenues. La caste des chevaliers et autres miles, de condition plus élevée, sans toutefois être plus éminente, rassemble 13 personnages. A cela, ajoutons les fonctions honorifiques de prévôt, châtelain et homme d'armes (4 occurrences) ; nous constatons alors un médiocre pourcentage relatif à l'aristocratie de haut rang. (12/57). En outre, il nous a paru opportun de replacer ces titres dans le vecteur temps, à savoir :

au X<sup>ème</sup> siècle, sont cités le comte de Chalon et un chevalier, au XI<sup>ème</sup> siècle : le comte de Chalon, au XII<sup>ème</sup> siècle : un mile, un chevalier, l'évêque de Chalon, deux prévôts, au XIII<sup>ème</sup> siècle : le vicomte de Chalon, l'évêque à trois reprises, 4 chevaliers, 1 écuyer, 2 damoiseaux et 1 châtelain, au XIV<sup>ème</sup> siècle : l'évêque (2 fois), le Duc de Bourgogne (1 fois), 5 chevaliers, 1 mile, 1 écuyer, 6 damoiseaux, aux XV<sup>ème</sup>, XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles, hormis, un homme d'armes et un orfèvre, ce sont exclusivement des écuyers. (10 au XV<sup>ème</sup>, 6 au XVI<sup>ème</sup> et 1 au XVII<sup>ème</sup> siècles). D'emblée, nous remarquerons que les écuyers et damoiseaux ne sourdissent qu'à partir du XIII<sup>ème</sup> siècle, soit à la période d'épanouissement des maisons fortes. La qualité d'écuyer prédomine irrémédiablement au bas Moyen-Âge. Mais qui est-il exactement ? Le lexique historique médiéval nous enseigne que "*le vocable «écuyer» est tiré du latin \*scutifer ou scutarius, de scutum, écu, bouclier\**". Aux XI, XII<sup>ème</sup> siècles, jeune homme d'armes vivant dans l'entourage du chevalier et pouvant lui-même aspirer à ce titre. Ensuite, noble non adoubé (synonyme : damoiseau, donzeau, *domicellus en latin médiéval*). Il s'agit donc, à l'époque qui nous préoccupe de tous petits seigneurs ne pouvant résider que dans certaines maisons fortes, voire simplement dans les maisons seigneuriales.

Les chevaliers sont présents dès les X<sup>ème</sup>, XI<sup>ème</sup> siècles, mais ils sont en plus

grand nombre aux XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles. Le lexique historique du Moyen-Âge explique que le "*chevalier, en latin médiéval: \*miles, le soldat\* par excellence, est un homme d'armes à cheval, pourvu de l'armure complète et de plusieurs chevaux, vassal, chasé ou non, d'un seigneur à qui il doit le service armé. A partir du XII<sup>ème</sup> siècle, la chevalerie devient de plus en plus une caste dans laquelle on entre par l'adoubement et qui tend à se confondre avec la noblesse, non sans variantes dans le temps et dans l'espace*"<sup>62</sup>. Dans notre étude, les chevaliers doivent être assimilés plutôt à une classe de la noblesse.

Les plus hauts dignitaires, à savoir les comtes de Chalon, les évêques et le duc de Bourgogne se profilent, préférentiellement, en filigrane, c'est-à-dire que les petits lignages dont nous venons de parler, tiennent, la plupart du temps, leurs domaines en fief de ces puissants seigneurs ? qu'ils soient ecclésiastiques ou laïcs. Les comtes de Chalon possédaient, en propre, le château de Montaigu, le châtelet de Chalon et celui de Givry, aux X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles, car dès 1180 environ, le dernier comte héréditaire, Guillaume, à la suite d'exactions, était dépossédé de ses biens par le roi Louis VII le jeune. En outre, nous savons que Jean de Chalon abandonne en 1237 ce qu'il possédait au comté de Chalon et ce, au profit du Duc de Bourgogne. Cela explicite l'absence des comtes de Chalon sur la scène politique, postérieurement à ces dates. Nous avions également évoqué précédemment le vicomte de Chalon. Mais quel est donc ce personnage ? Bernard TREMEAU allègue que "*Lambert, vicomte de Charolles, avait épousé la fille du comte de Chalon*". "*Il est devenu, à la mort de son beau-père en 968, Comte de Chalon*". "*Son frère cadet Robert en est alors devenu le vicomte*". "*Ainsi est probablement née la vicomté de Chalon et la maison de la vicomté*". "*Par ailleurs, en 1208, Hugues Damas épouse l'unique*

<sup>62</sup> FÉDOU René (sous la dir.) : **Lexique historique du Moyen-Âge** - Armand COLIN éditeur - op. cit. p. 40 et 63.

*héritière du vicomte Robert III de Chalon, Jeanne de Bourgogne". "Jeanne étant aussi Dame de Marcilly, la maison de la vicomté devient ainsi la maison de Marcilly et Hugues Damas devient seigneur de Marcilly et vicomte de Chalon". Nous remarquerons que si le titre de \*vicomte de Chalon\* n'est mentionné qu'au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, associé à Hugues Damas, il n'en demeure pas moins qu'il existait déjà auparavant<sup>63</sup>.*

Un château est la propriété du Duc de Bourgogne, il s'agit de Germolles. En réalité, c'est l'épouse de celui-ci, Marguerite de Flandres qui le fit construire au XIV<sup>ème</sup> siècle à l'emplacement d'une ancienne maison forte. Enfin, les évêques de Chalon, seigneurs ecclésiastiques, s'ils avaient acquis le château de Champforgeuil où ils résidaient, étaient aussi les possesseurs d'autres fortifications, à Chalon, à Saint-Vallerin, à Saint-Désert et à Villeneuve-en-Montagne, où le gisant de Berthaud de la Chapelle, évêque de Chalon au début du XIV<sup>ème</sup> siècle, peut encore être admiré dans la petite chapelle récemment restaurée. L'évêque n'était pas le seul seigneur spirituel en Chalonnais. Nous signalerons encore l'abbaye de Cluny, propriétaire d'un doyenné à Maizeray, commune de Saint-Martin-du-Tartre, le chapitre cathédral Saint-Vincent de Chalon, propriétaire du château de la Rochette à Saint-Maurice-des-Champs, à Boyer (Saint-Loup) et à Crissey.

Au paragraphe précédent, nous avions furtivement fait allusion au statut de ces fortifications. Nous avions laissé entendre qu'elles étaient, pour la plupart, tenues en fief de grands seigneurs (Duc de Bourgogne, Comte de Chalon, évêque...). Toutefois nous pensons judicieux de définir ce qu'est un fief. Le lexique historique nous enseigne que "*le vocable «fief», tiré du germanique «sehu» bétail, a donné en latin «fevum», ou «feos ou feus» (objets mobiliers de prix), ou «feodum ou feudum» par association avec le*

*germanique «ôd» : bien. Il s'agit d'une tenure qu'un seigneur concède à son vassal en vue de lui assurer les moyens d'existence et de lui permettre de fournir audit seigneur le service requis.* A contrario, qui est alleutier ? *Un alleu ou franc-alieu, du germanique «al-od», biens patrimoniaux, est une terre sans seigneur*, ainsi donc, le contraire de tenure ou de fief, en fait, l'exception dans la société féodale. Ces règles préliminaires étant posées, analysons la situation en Chalonnais. Or, nous déplorons une certaine carence archivistique à ce sujet. En effet, sur les 150 fortifications inventoriées, seules 77, soit la moitié précisément, dévoilent leur statut, à travers les sources écrites. Aussi les conclusions que nous déduirons de cette étude n'auront qu'un caractère indicatif. D'une manière analogue au cadre général, et comme nous l'avions implicitement évoqué au préalable, la plupart des maisons fortes ou seigneuriales sont tenues en fief d'un suzerain plus puissant. 18 sites, seulement, peuvent être considérés comme étant «de franc alleu». Cependant la situation n'est pas aussi simple. Effectivement, si certains alleutiers conservent leurs possessions et prérogatives durant plusieurs siècles, d'autres, au cours du Moyen-Âge, voire postérieurement, doivent se soumettre à la suprématie d'un dignitaire plus élevé. En outre, le détenteur d'un château, par exemple, peut posséder son bien ou partie de celui-ci, en franc alleu, mais reconnaître son domaine en fief d'un autre seigneur. A l'appui de ces allégations, nous citerons, le château de Saint-Martin-sous-Montaigu lequel, jusqu'en 1180, semble appartenir en alleu, aux Comtes de Chalon, puis à cette date, passe sous l'autorité du Duc de Bourgogne. C'est encore le cas pour le château du Thil, commune de Chenôves, lequel paraît être totalement en franc alleu jusqu'en 1489, soit la fin du Moyen Âge, puis être tenu en fief, partiellement, à partir de 1503, des religieux de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun. A propos de Sainte-Hélène, nous avons noté qu'en 1331, le site était tenu en fief du Duc

<sup>63</sup> JOSSERAND Max - TREMEAU Bernard : **Chalon 1500** - Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône Éditeur - page 32.

de Bourgogne. En revanche, en 1473, la maison close, la tour seraient en franc alleu, alors que l'autre partie du domaine serait en fief. Nous pourrions citer d'autres exemples similaires, ce qui démontre la complexité de la société féodale. Les sites possédés invariablement en franc alleu restent exceptionnels, en supposant que nous ayons compulsé toute la documentation les concernant, ce qui, a priori, n'est pas forcément le cas (archives privées...). Néanmoins, nous mentionnerons respectivement : la maison forte de Messey-sur-Grosne, encore en franc alleu en 1479, aucune mention postérieure ; le château de Champforgeuil, résidence des évêques de Chalon, la maison forte de Cersot, dite en franc alleu en 1759, ce qui semble prêsumer qu'elle l'était antérieurement ; la maison seigneuriale de Charnailles à Jambles, franc alleu en 1503, aucune mention ultérieure ; il en est de même, en 1548 pour la maison forte de la Chapelle-Villard à Villeneuve-en-Montagne, et à la fin du XV<sup>ème</sup> et début du XVI<sup>ème</sup> siècle pour le château de La Chapelle de Bragny. Ainsi nous constatons que la majorité des fortifications ont, à un moment donné ou à un autre de leur existence, été tenues en fief, voire en arrière fief d'un seigneur suzerain. Mais quels sont ces aristocrates détenteurs de l'autorité publique ? Jusqu'à la chute du dernier Duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, en 1477, ce fut ce haut dignitaire à qui la plupart des hobereaux du Chalonnais rendaient hommage pour leurs territoires. A compter de la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, Louis XI et ses successeurs suppléèrent les Ducs dans cette politique seigneuriale. Les seigneurs ecclésiastiques, également, ne doivent pas être occultés, qu'il s'agisse des évêques de Chalon-sur-Saône, mais aussi des religieux de certaines abbayes, en particulier, Saint-Symphorien d'Autun, Saint-Martin d'Autun, chapitre Cathédrale de Chalon-sur-Saône, abbaye de Tournus et couvent de Saint-Marcel. Enfin, quelques familles importantes, telles que les Montaigu, les Germolles, les Damas... ont aussi des

vassaux, mais il est indéniable que l'autorité publique fermement maintenue par le Duc de Bourgogne a découragé les éventuelles usurpations. Si nous comparons avec la région mâconnaise, Nathanaël NIMMEGEERS explique *\*que de toute évidence, les châteaux mâconnais sont restés fortement liés à la puissance publique représentante du droit régalien et donc autorisée à fortifier. Cette observation se justifie au moins jusqu'au XIII<sup>ème</sup> siècle où commencent à apparaître les premiers domini réellement propriétaires de sites.\**<sup>64</sup>

Avant de clore ce chapitre, nous nous pencherons sur les droits de justice attachés à ces seigneuries<sup>65</sup>. Malheureusement, pour ce sujet, les mentions écrites restent épisodiques et nous nous garderons bien de toute allégation à défaut d'argumentations suffisamment étayées. En effet, sur les 150 fortifications inventorierées, seulement 38 nous renseignent sur ce propos. En revanche, malgré la faible densité d'informations, une constance semble se profiler. Hormis deux sites signalés sans justice, Givry Mortière et Givry Poncey, les autres se différencient en fonction de la datation. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, nous remarquons que 5 fortifications sur 8 possèdent la haute et basse justice, contre 3 en toute justice. Toutefois, aux XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles, 21/28 sites jouissent de la haute, moyenne et basse justice, alors que deux ont uniquement la haute, deux la moyenne et la basse et un simplement la basse. Incontestablement, les seigneurs, à la fin du Moyen Âge, voient leurs juridictions s'accroître, ou du moins se confirmer. Deux

<sup>64</sup> Nathanaël NIMMEGEERS : L'habitat fortifié en Mâconnais du Xème au XVème siècles. - Op. Cit. - page 49.

<sup>65</sup> Définissons les trois justices. Haute justice, celle à laquelle étaient réservées les causes les plus graves (majeures); au civil, causes concernant des intérêts importants ; au criminel, infractions pouvant entraîner condamnation à mort ou à mutilation. Basse justice, celle qui était compétente pour les autres causes (mineures). - Moyenne justice : apparaît vers la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle \*mordant\* sur la compétence \*en haut et en bas\* des deux autres. in Lexique historique du Moyen Âge. - Op. Cit.

maisons seigneuriales, celles de Dennevy et Sassangy tendent à confirmer ce jugement. Si, au XIVème siècle, elles tirent avantage de la haute et basse justice, aux XVème et XVIème siècles, elles bénéficient de la totale justice.

## **4/ TYPOLOGIE DES SITES ÉTUDIÉS**

### **a) Généralités**

L'intitulé peut paraître prometteur. En réalité, il sera question d'une approche de la typologie plutôt que d'une classification rigoureuse qui, immanquablement, serait controversée. En fait, si l'inventaire que nous avons constitué se veut exhaustif, l'étude de chaque site le composant demeure sans doute incomplète. L'une des raisons essentielles de cette carence émane de nos travaux archivistiques. Nous n'avons probablement pas consulté toutes les sources écrites, certaines appartenant à des particuliers, d'autres étant déposées dans des fonds d'archives, ailleurs qu'en Bourgogne. L'évolution des sites castraux, leurs métamorphoses au cours des siècles sont autant de ferment qui nous dissuadent de brosser un tableau péremptoire de l'habitat médiéval fortifié en Chalonnais. L'amplitude temporelle, globalement du Xème au XVème siècle, si elle s'avère comme un procédé incontournable pour mieux appréhender les différentes phases marquant le processus évolutif du château, en particulier, en matière de poliorcéétique, n'en reste pas moins, pour ces mêmes raisons, une opportunité pour assigner à l'édifice une nomenclature plutôt qu'une autre. De surcroît, pendant ces six siècles, les périls résultant des guerres, mais aussi la qualité des vassaux attachés à leurs seigneurs qui a pu se modifier au fil des années, une simple seigneurie se transformant en baronnie par exemple, ont fréquemment entraîné des fluctuations dans la dénomination des sites. En effet, une petite maison seigneuriale a pris de l'importance, s'est fortifiée pour devenir une maison forte, voire un château.

Inversement, une fortification désignée comme telle, à l'origine, se voit ultérieurement, qualifiée de maison, sans autre attribut, par suite de destructions. Toutefois, afin d'offrir une image la plus objective possible du site, nous le classerons selon sa position la plus significative et la plus endémique, durant cette longue période. Par ailleurs, le vocabulaire castral, qu'il soit médiéval, ou créé par l'historien et l'archéologue, est riche. Nous citerons, notamment, la terminologie suivante : Maison seigneuriale, manoir, maison-tour, donjon, maison-forte, tour, motte castrale, château, moated-site, wasserburg, hôtel, motte vide... Chaque désignation a vraisemblablement sa spécificité, dont l'identification reste rarement irréfutable. C'est pourquoi nous simplifierons volontairement, d'une manière, il est vrai, quelque peu dogmatique, le classement des sites recensés en Chalonnais. Il nous a semblé plus judicieux de nous cantonner aux quatre rubriques générales, (Mottes castrales, Châteaux, Maisons fortes et Maisons seigneuriales), entités parfaitement accessibles aux lecteurs néophytes, et plus facilement discernables, plutôt que de nous envelopper de théories absconses et qui resteraient malgré tout, illusoires. Après quelques définitions nécessaires à la compréhension du sujet et ce, pour chacun des chapitres concernés, nous tenterons d'expliquer succinctement notre choix pour chaque site. Enfin, nous rangerons les vestiges incertains dans la cinquième rubrique dite encore : "indéterminée".

### **b) Les mottes castrales**

Michel BRAND'HONNEUR écrit "que ce nouveau type de château apparaît vers l'an mil. Il est constitué d'une éminence naturelle ou factice de terre en forme de tronc de cône et circonscrit d'un fossé. Ce tertre est ou était surmonté d'une tour fortifiée en bois, plus rarement en pierre. A son pied s'étend une enceinte de taille plus considérable délimitée par un fossé et un

*talus. On la dénomme basse-cour ou baile<sup>66</sup>.*

Stéphan HINGUANT explique "qu'il s'agit en effet très souvent d'une butte artificielle tronconique, qui servait d'assise aux bâtiments du seigneur (souvent une simple tour de bois ceinturée d'une palissade) et conçue par apports et tassements successifs de terres issues du creusement des fossés ou de carrières locales. Plus ou moins volumineuse (la moyenne des diamètres se situe généralement autour de 25 m pour 5 m de hauteur), la butte de terre est souvent la seule trace qui reste du site d'origine, entourée de son fossé et parfois associée à une basse-cour, lieu où se concentraient les bâtiments agricoles et militaires<sup>67</sup>"

Enfin, nous reproduirons la définition tirée du lexique sur le système descriptif des fortifications de terre, ancien programme collectif H 40 : "On emploie le terme "MOTTE", pour désigner un tertre résultant soit d'un amoncellement de terre rapportée (déblai ou remblai) sur un terrain plat ou en pente soit de l'aménagement d'un mamelon naturel (versants avivés, sommet rehaussé) et servant d'élément essentiel de défense dans un château à motte, renforcement d'un point faible ou réduit mettant à l'abri la résidence d'un seigneur. Dans les châteaux à mottes multiples, l'une des mottes portait le donjon, l'autre protégeait un point faible du rempart ou l'entrée. De forme tronconique, le plus souvent, et de dimensions variables (entre 20 et 100 mètres de diamètre à la base et entre 5 et 10 mètres de hauteur), la motte est parfois isolée, parfois incluse ou reliée à une ou plusieurs enceintes<sup>68</sup>".

En conséquence, au vu de ces définitions, nous allons évoquer les

<sup>66</sup> Michel BRAND'HONNEUR : Les mottes médiévales d'Ille-et-Vilaine - Op. Cit. -page 3.

<sup>67</sup> Stéphan HINGUANT : Les mottes médiévales des Côtes-d'Armor. - Op. Cit. page 11.

<sup>68</sup> PESEZ J.M. (dir.) : Lexique. Système descriptif des fortifications de terre - Programme H 40 - 1984 - p. 12.

fortifications du Chalonnais comparables à une motte castrale. 6 sites, seulement, semblent correspondre, ce qui reste insignifiant eu égard à la quantité d'habitats seigneuriaux médiévaux recensés. Ce constat médiocre s'explique sans doute par la disparition d'un grand nombre de ces fortifications de terre particulièrement vulnérables. Elles sont, aujourd'hui, difficilement discernables ; seul le cadastre napoléonien demeure un auxiliaire précieux, pour espérer les identifier. Nous citerons Chaudenay Crêteuil, Jugy, Chatel-Moron, dont il existe encore des vestiges visibles, Sevrey Hirley connue par la description que nous en a laissée Marcel CANAT-DE-CHIZY, au siècle dernier, Chamilly le Mons, dont le cadastre ancien symbolise toujours la configuration, et, enfin, Chaudenay Mimande dont la terminologie \*castrum Milmandum en 1026\* et le paysage de plaine dans lequel elle était implantée légitiment cette qualification. D'autres sites pourraient vraisemblablement se rattacher à ce type de fortification, mais les informations sont trop fragmentaires pour oser les sérier sans équivoque dans cette rubrique.

### c) Les châteaux de pierre

De quelle manière les historiens et les archéologues définissent-ils le château ? Nous allons tenter de répondre à cette question, en suggérant quelques définitions. Tout d'abord, Jean MESQUI écrit "que le château est un centre de pouvoir et de conquête, chef-lieu administratif, résidence du seigneur. Edifice fortifié pour résister à l'assaut, plus ou moins pourvu de défenses, il est constitué d'un ensemble de bâtiments résidentiels plus ou moins luxueusement agencés à l'intérieur du corset défensif"<sup>69</sup>. Gérard GIULIATO explique "que le terme «château» désigne au sens large toutes les formes de résidences seigneuriales ou supposées telles construites entre le XI<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècle. Une pareille abondance

<sup>69</sup> MESQUI Jean : Les châteaux forts - De la guerre à la paix - Op. Cit. - page 14.

conduit à distinguer les «châteaux forts» des «châteaux de plaisance». Ces termes restent imprécis et mal adaptés à la réalité médiévale. Cet historien ajoute qu'en ce qui concerne ce type d'édifices, les textes les désignent par les termes de *castrum*, *castellum*, *chastel* ou *chasteau*. Ils sont l'œuvre d'un prince ou d'un haut personnage qui y réside avec sa famille ou qui en confie la garde à un préposé. Ils abritent les représentants de l'autorité princière ou seigneuriale : *châtelains*, *avoués* et *prévôts*, autour desquels s'organise la seigneurie châtelaine ou la châtellenie. Ils dominent le plat pays par leur taille généralement imposante, reflet de leur rôle de premier plan dans la société féodale<sup>70</sup>. Enfin, Nathanaël NIMMEGEERS, dans une étude plus proche du Chalonnais, puisqu'il s'agit de la région mâconnaise, affirme que les "châteaux s'imposent par leur taille, la qualité et la quantité de leurs fortifications et de leurs équipements annexes, et le statut de leurs détenteurs"<sup>71</sup>. En résumé, le château médiéval est à la fois une forteresse stricto sensu et une résidence seigneuriale. Il concentre un système défensif imposant (donjon, fossés, courtines, créneaux, merlons, hours, meurtrières, bretèches, mâchicoulis...) et se repère dans les sources archivistiques par les substantifs dérivés de château. Il reste le lieu affirmé du pouvoir seigneurial. Voyons maintenant les fortifications qui correspondent à ces critères. En fait, nous scinderons ce groupe en trois subdivisions, à savoir les sites que nous pouvons ranger sans ambiguïté dans la catégorie «châteaux», ceux dont le manque de vestiges rend aléatoire toute identification formelle et, enfin, les châteaux que nous qualifierons de «tardifs».

### 1) Première subdivision

- BRESSE-sur-GROSNE (présence d'un donjon, édifice important, toujours qualifié

<sup>70</sup> GIULIATO Gérard : Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale. Op. Cit. - page 28.

<sup>71</sup> NIMMEGEERS Nathanaël : L'habitat fortifié en Mâconnais du Xème au XVème siècles. - Op. Cit. - page 31.

de chastel, ou château, ancienne famille : BRECIS ou BRESSIS, XI<sup>ème</sup> siècle).

- BUXY (désigné vieux château, et forteresse, présence de quelques ruines, semblait appartenir à une puissante famille, celle des DAMAS de MARCILLY).
- CHAGNY (qualifié châtel, château, ancien seigneur : 1033 Godfroy de Chagny, plus de vestiges).
- CHALON-sur-SAÔNE châtelet (siège du pouvoir comtal, qualifié de *castrum* puis châtel, plus de vestiges).
- CHAMFFORGEUIL (résidence des évêques de CHALON, tour porche imposante, qualifié château).
- DRACY-le-FORT (qualifié châtel, château, mais aussi maison, ancien seigneur : 1131 Robert de Dracy, édifice bien transformé).
- ÉTRIGNY (Balleure - édifice important, présence d'éléments fortifiés, peut-être une maison forte à l'origine).
- GIGNY-sur-SAÔNE (la Colonne - châtellenie ducale, toujours qualifié chastel, château, plus de vestiges).
- MARCILLY-les-BUXY (ancienne et puissante famille : DAMAS-de-MARCILLY, édifice qualifié forteresse, châtel et château, ne subsiste plus qu'une tour circulaire).
- MELLECEY (Germolles, édifice ducal, qualifié chastel, château).
- MERCUREY (Montaigu, ruines importantes, puissant donjon, châtellenie ducale, éléments fortifiés en cours de restauration).
- MOROGES (édifice important, présence d'un donjon, qualifié château tardivement).
- RULLY (présence d'un donjon, édifice important, qualifié château, siège d'une ancienne et puissante famille...).
- SAINT-MAURICE-des-CHAMPS (la Rochette, édifice important, éléments fortifiés, qualifié château).
- SAVIANGES (qualifié châtel, château, ancienne famille Eudes de Savianges en 1188, présence d'éléments fortifiés... peut-être une maison forte à l'origine).
- SENNECEY-le-GRAND (ancienne famille : Tibert de Sennecey 1113, édifice

important, aujourd’hui quasiment disparu, présence d’un donjon, à l’origine, désigné par castrum, châtel, forteresse, château,...).

- SENNECEY-le-GRAND (Ruffey, présence d’éléments fortifiés, édifice important, qualifié châtel, château).
- SERCY (présence d’un donjon, édifice important, mentions de château et forteresse, ancienne famille : Bernard de Sercy, 1027, ou 1067).

Soit au total : **18 châteaux**.

### 2) Deuxième subdivision

Il ne subsiste aucun vestige de ces édifices.

- FONTAINES (qualifié château, Guy de Fontaines cité au X<sup>ème</sup> siècle. Peut-être une motte castrale, à l’origine ?).
- RULLY (château d’en bas - qualifié de châtel, édifice semble-t-il important si nous nous référons au cadastre Napoléonien).

Soit au total : **2 châteaux ou mottes castrales**, (aucune certitude).

### 3) Troisième subdivision

Il s’agit de châteaux édifiés tardivement.

- JULLY-les-BUXY (Ponneau qualifié château au XVI<sup>ème</sup> siècle, sans doute château de plaisance).
- SAINT-GERMAIN-les-BUXY (qualifié château aux XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles - édifice important).

Au total : **2 châteaux dont le caractère médiéval n'est pas affirmé**.

#### ***d) Les maisons fortes***

Comment devons-nous interpréter cette entité ? Comment classer la maison forte en rapport avec le château, mais aussi avec la simple maison seigneuriale ? Autant de questions auxquelles nous nous efforcerons de répondre par l’entremise des définitions subséquentes.

Hervé MOUILLEBOUCHE explique "qu’outre les châteaux, les sources évoquent des forteresses, maisons fortes, tours, mottes, ou maisons seigneuriales, qui renvoient souvent à la même réalité : il s’agit de la

*demeure d’un petit seigneur rural, dont la justice s’étend au plus sur une paroisse, et s’arrête quelquefois aux fossés de la maison forte ; quand la motte porte des bâtiments de pierre, une courtine et un pont-levis, l’ensemble reçoit d’ordinaire l’appellation de forteresse ou maison forte, voire de château...".<sup>72</sup>*

Pierre DEMOLON écrit "qu’il s’agit de plates-formes entourées de fossés, plus ou moins fortifiées, qui s’implantent à partir de la fin du XII<sup>ème</sup> jusqu’à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle. Leur caractère agricole est, sinon prédominant, du moins fortement marqué si bien que la plupart d’entre elles sont encore aujourd’hui des «censes», exploitations agricoles actives".<sup>73</sup>

Gérard GIULIATO nous enseigne que la maison forte répond à des critères précis : elle est appelée «forte maison», «châtelet», «maison», «tour», ou «forteresse» dans les textes médiévaux. Elle est l’œuvre d’un chevalier qui y réside avec sa famille et qui la tient en fief d’un prince. Elle étend son autorité sur une seigneurie d’importance limitée. La taille de ses constructions reste modeste...<sup>74</sup>

Enfin, dans le lexique sur le système descriptif des fortifications de terre, ancien programme H 40, nous avons relevé la définition suivante : "La maison forte est une résidence des chevaliers vassaux de la fin du XII<sup>ème</sup> au XIV<sup>ème</sup> siècle, entourée de large(s) fossé(s) généralement en eau. Ces fossés sont parfois doubles... La maison forte de plan souvent quadrangulaire peut-être accompagnée ou non d’une basse-cour. En Chalonnais, quels sont les sites que nous pouvons désigner par la terminologie «maison forte» ? Deux occurrences s’offrent à nous : ou bien les textes stipulent expressément la mention de «maison forte»,

<sup>72</sup> MOUILLEBOUCHE Hervé : La maison forte et ses avatars dans les environs de DIJON. - Op. Cit. - page 257.

<sup>73</sup> DEMOLON Pierre : Mottes et maisons-fortes en Ostrevant médiéval. Op. Cit. - page 15.

<sup>74</sup> GIULIATO Gérard : Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale. Op. Cit. - page 35.

ou bien les vestiges subsistants restent suffisamment éloquents pour que nous puissions affirmer que tel édifice a été fortifié. Envisageons donc les deux hypothèses.

*a) Informations fournies par les sources écrites*

BRESSE-sur-GROSNE (motte) (1448 : la motte fort de Bresse - 1473 : ....de la place et maison de la mote fort de Bresse). (un bâtiment subsiste).

CHAMILLY (À l'origine maison forte, puis château dès que la terre de Chamilly fut érigée en Comté - Site qualifié dans les textes \*château, mais aussi parfois maison\*).

CHAPELLE-de-BRAGNY (LA) (1473 : maison forte de la Chapelle - 1503 : maison forte à laquelle succédera plus tard un château, reconstruit en 1595). (Actuellement un château).

CHARMEE (LA) (1503 : maison forte fossoyée et bâtiments - Auparavant, elle était qualifiée de simple maison seigneuriale et elle a dû être fortifiée au début du XVI<sup>ème</sup> siècle). (Actuellement une ferme).

CHENOVES (Le Thil) (1474 : maison forte appelée le Thil - 1489 : chatel du Thy – 1503: maison forte du Til)

ÉTRIGNY (Tallant) (1366 : maison forte et augmentation des fortifications - 25/9/1366 : ...sa forteresse de sa maison de Talent – 1379 : maison forte - 1473 : maison fort - 1503 : maison forte -...). (Détruite).

GIGNY-sur-SAÔNE (L'Épervière) (1/7/1366 : Maison forte de la Peurère 29/3/1381 : Maison forte de la Peurère - 22/4/1382 : Tour et seigneurie de la Peurère 13/12/1447 : Maison forte de l'Épervière - 20/ 02/1517 : Maison forte de la preuiere...). (Actuellement un château post médiéval).

MANCEY (Dulphey) (site qualifié maison à l'époque médiévale puis construction d'un château en 1529).

MELLECEY (maison forte) ( octobre 1333 : maison forte de Melecey vers la chapelle - décembre 1333 : la maison forte - 1449 : maison forte). (Il ne subsiste plus que la plate-forme surélevée).

MESSEY-sur-GROSNE (1438 : maison forte de Messey - 9/05/1474 : terre et maison forte de Messey - 1479 : chatel et maison forte de Messey - 12/09/1480 : château et maison forte dudit Messey la motte et fossés dudit château). (Actuellement, château avec vestiges médiévaux).

MONTAGNY-les-BUXY (tour bandin) (1320 : tour bandin - il est toujours question d'une tour, donc d'une fortification). (Aujourd'hui, château post-médiéval).

MONTAGNY-les-BUXY (La Saule) (En 1453, il est question de la maison forte).

NANTON (bourg) (Mai 1229 : la forteresse de Nanton - 1473 : maison forte). (Site détruit).

SAINT-CYR (Janvier 1299 : in domo forte sancti Scirici - 1300 : domus fortis sancti Cyrici ) (Site détruit).

SAINTE-HÉLÈNE (25/06/1366 : maison forte située à Sainte-Hélène ...). (Site présentant encore des vestiges médiévaux).

SAINT-LEGER-sur-DHEUNE (1473 : Maison fort dudit St Léger - 1503 : chatel et maison fort dudit St Léger). (Site présentant sans doute encore des vestiges médiévaux).

SAINT-LOUP-de-VARENNES (1473-1495 : une maison et place forte audit St Loup - 1483-1499 : guet et garde au château de St-Loup-de-Varennes - Par la suite, cette maison forte est sans doute devenue un château). (Présence de vestiges médiévaux).

SAINT-RÉMY (Taizey) (septembre 1276 : Maison forte de Taisé - 24/02/1365 : Maison forte et Motte de Taisey ou Taisy - 1486-1511 : réparations aux ponts et aux fossés du château fort). (Il subsiste une tour porche médiévale).

SASSANGY (1503 : la maison fort et chatel de Chassangey). (Aujourd'hui, château post-médiéval à l'emplacement).

SASSENAY (Bourg) (1326 : maison forte de Sassenay). (Actuellement, à l'emplacement, château post-médiéval).

SENNECEY-le-GRAND (la tour) (1315, 1366, 1473 : la tour - 1503 et vers 1520 : la tour et maison fort). (Il reste encore une tour médiévale).

VARENNES-le-GRAND (Aizey) (1325 : Maison forte de Varennes - 7/04/1374 : sa maison de Varennes - elle a peut-être, depuis, perdu ses fortifications, suite aux ravages des Grandes Compagnies et de la guerre de Cent Ans). (Site aujourd’hui remanié).

Certains de ces sites ont conservé des vestiges médiévaux et notamment des éléments de fortifications, ce qui ne peut que corroborer la classification générée par les sources archivistiques. Nous citerons : La Chapelle de Bragny, Chenoves (Le Thil), Messey-sur-Grosne, Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Loup-de Varennes, Saint-Rémy (Taizey), Sennecey-le-Grand (la tour).

*b) Informations fournies exclusivement par les vestiges subsistants*

BISSY-sur-FLEY (Maison forte à l'origine devenue un château au XVI<sup>ème</sup> siècle. Présence d'éléments fortifiés \*archères à couleuvrine, bouche à feu, courtines...).

BOYER (Saint-Loup) (Il serait question d'une maison forte ?).

BOYER (Pymont) (ancienne famille, fossés de la construction antérieure).

BRESSE-sur-GROSNE En Crétus (Une tour circulaire, une bretèche dans laquelle a été percée une archère à couleuvrine, des corbeaux ayant peut-être supporté un houd, tout ceci ayant incontestablement une connotation défensive).

CERSOT (présence d'un imposant corps de logis, de deux tours, trois archères à canonnières, vestiges de courtine et chemin de ronde, éléments suffisants pour attribuer ce site plutôt à une maison forte).

EPERVANS (présence d'une tour porche, avec pont-levis, ce qui dénote un caractère fortifié).

LESSARD-le-NATIONAL (présence d'une tour, quatre archères, une bretèche,... manifestement des éléments de fortification).

SAINT-PRIVÉ (une tour carrée, des corbeaux ayant peut-être supporté un houd, deux latrines et des meurtrières ? ).

SAVIANGES Quintry (Tour carrée avec peut-être un chemin de ronde et des créneaux).

SENNECEY-le-GRAND la tour de Vers (muraille et fossés, ce qui reste plus tenu pour qualifier le site de maison forte).

VERS (une tour carrée couronnée de corbeaux en encorbellement, six archères dont une à couleuvrine, ce qui démontre le caractère fortifié).

Au total, nous avons ainsi recensé **33 maisons fortes**, chiffre modeste, mais nous avons délibérément écarté les sites dont le caractère fortifié n'était pas suffisamment éloquent.

*e) Les maisons seigneuriales*

Nous englobons dans cette rubrique, les habitats nobles qui n'exhibent aucun élément de fortification, hormis les fossés, si tant est que nous puissions leur assigner une fonction défensive, ce qui n'a jamais été réellement démontré. Hervé MOUILLEBOUCHE écrit "*que lorsque les archives parlent de mottes ou de maisons seigneuriales, elles décrivent un habitat plus simple, sans courtine, dont les fossés ne sont pas revêtus, et dont le principal élément d'architecture militaire est le chaffaud, c'est-à-dire la tour-porche, avec ou sans pont-levis.*<sup>75</sup>

Nous allons constater que la plupart des sites inventoriés se rattachent à cette catégorie. En effet, si beaucoup de ces habitats seigneuriaux sont cernés d'un fossé, aucun ne possède des éléments de fortification. Dans les sources archivistiques, il est le plus souvent question de simple maison. Nous avons ainsi compté **46 résidences seigneuriales** dont 3, cependant, pourraient correspondre à des maisons fortes. Il s'agit respectivement de Laives (Sarmaizey), Rosey (Mauny) et Saint-Mard-de-Vaux (Blaizy) qui, aujourd'hui, ont l'apparence de petits châteaux. En revanche, les autres sites ont, pour certains, disparu, et

<sup>75</sup> MOUILLEBOUCHE Hervé : La maison forte et ses avatars dans les environs de DIJON. Op. Cit. - pages 257-260.

pour d'autres, été reconstruits ; ils se présentent sous la forme de maisons bourgeoises, ou bien de fermes plus ou moins importantes. Nous citerons :

ALUZE le bourg (déclarée maison seigneuriale tardivement).

BOYER (l'Arvolot et Venière) (sites antérieurs sans doute des maisons seigneuriales).

BRESSE-sur-GROSNE (La Rouze).

BUXY (Davenay). (site non localisé - mention d'une maison le 20/11/1503).

CHARMEE (LA) Sienne (mention de maison seigneuriale en 1501).

CHASSEY-le-CAMP (Site non localisé. En 1503, une maison assise devant l'église, puis maison seigneuriale par la suite).

CHASSEY-le-CAMP (Nantoul) (Site non localisé - En 1503 maison basse).

CHATENOY-le-ROYAL Château mouton.

CHATENOY-le-ROYAL Cruzille (En 1289 : maison - 19/04/1391 : Mote de Crusilles fermée en des terreaux appelés chaffaut).

CHATENOY-le-ROYAL (Vessey) (Il existait une seigneurie en ce lieu. Type de bâtiment ignoré, site détruit).

CHAUDENAY Minot. (En 1503, il est question d'un meix maison).

DENNEVY (En 1503 une maison au lieu de Denevy. Par la suite maison seigneuriale. Site aujourd'hui bien transformé).

ÉTRIGNY le bourg (En 1365 maison et grange d'Estrigney - 22 septembre 1407 : maison d'Etrigney. Site non localisé précisément).

ÉTRIGNY Chatenay. (Edifice remanié aujourd'hui).

ÉTRIGNY Prévôté (En 1364 maison. Site détruit aujourd'hui, non localisé).

ÉTRIGNY Saugerée (1380 : maison de la saugerée \*fossés clôtures\* - 1473-1503 : une maison et mote fossoyée, actuellement une ferme).

FRAGNES (1359 : Motam du grangi juxta condemens cum fossatis et molendino. Site aujourd'hui complètement remanié).

GIVRY Grange Saulgeot (aujourd'hui une ferme - forme quadrangulaire, une tour porche, site assez tardif).

GIVRY Mortière (Site non localisé - Un fief signalé en 1267).

GIVRY Poncey (1283 : maison de Poncey - Site bien remanié).

GRANGES (1473 : maison de Granges - Site qui offre des analogies avec une maison forte).

JAMBLES Charnailles (mention tardive, site reconstruit au XIX<sup>ème</sup> siècle).

JUGY Scivolière (1473-1503 : maison de Cyvolières - Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, il est question d'un château dont il a gardé l'apparence aujourd'hui).

JULLY-les-BUXY Joncey (Il s'agit de mentions tardives - Site totalement reconstruit).

LA LOYERE Condemène (XIII<sup>ème</sup> siècle : curage des fossés de la motte de condemène près Chalon \*in gyro ipsius Motae\*. - 1278 : maison de Condemène - Site non localisé avec précision, semble être plutôt une ferme).

LUX tour (1503 : maison seigneuriale).

MANCEY bourg (1374 : une maison du côté de l'église - 1503 et 1512 : une certaine maison devant l'église dudit Mansy - Site détruit, non localisé).

MERCUREY Étroyes (1473 et 1503 : maison. Plus tard maison seigneuriale - Site remanié).

MERCUREY Prévôté (En Juin 1251, il est question du fief du péage de Mercurey - En 1473 : maison - Site non localisé).

ROSEY Meloisey (Mentions tardives - Château reconstruit au XVIII<sup>ème</sup> siècle).

SAINT-BÉRAIN-sur-DHEUNE (la motte) (1503 : la mote sur Dune - Actuellement une maison bourgeoise du XIX<sup>ème</sup> siècle).

SAINT-DENIS-de-VAUX (l'évêché) (Au XIII<sup>ème</sup> une maison seigneuriale sans autre précision ? A priori, aujourd'hui, aucun élément fortifié visible).

SAINT-DESERT (une maison seigneuriale signalée tardivement - Aujourd'hui, château post-médiéval).

SAINT-GERMAIN-les-BUXY (la loge) (13/6/1491 : meix maison - 23/6/1516 : la maison de la loge - Site remanié).

SAINT-LOUP-de-VARENNES (Saudon) (mention tardive d'une tour - Site totalement détruit - Signalons que les seigneurs de Saudon forment une ancienne famille seigneuriale).

SAINT-MARTIN-sous-MONTAIGU (Touches) (1503 : une vieille maison close de murailles - Site, sans doute détruit, non localisé).

SAINT-VALLERIN (Actuellement une ferme. Site post médiéval. Il a été question d'une tour ?).

SASSANGY (1473 : maison basse - 1502 : vieille et ancienne maison appelée maison de Rains avec une tour. Site aujourd'hui bien transformé, non localisé avec précision).

SASSENAY (Chemenot) (mention tardive d'une maison seigneuriale - Site aujourd'hui totalement détruit).

VARENNES-le-GRAND (Casaque) (1324 : la motte sur la Saône et les bois - 1375 : motte sur Saône - 9/10/1380 : maison - Aujourd'hui, seule la plate-forme, qui servait originellement d'assises aux bâtiments, subsiste).

VARENNES-le-GRAND (Chapitre) (1490: la motte du chapitre, maison seigneuriale du chapitre - Actuellement une maison bourgeoise post-médiévale).

VILLENEUVE-en-MONTAGNE (Aujourd'hui une maison bourgeoise postérieure au Moyen Âge - Aucune mention).

#### *f) Les édifices divers*

Dans cette rubrique, nous avons rassemblé les fortifications singulières qui peuvent être assimilées à des maisons fortes, voire à des châteaux, mais dont la spécificité les différenciait de ceux-ci.

En l'occurrence, nous énumérerons respectivement : une commanderie des Templiers (Chagny Bellecroix, aujourd'hui un château), une église fortifiée (Saint-Désert), un doyenné, sans doute fortifié (Saint-Martin-du-Tartre Maizeray, qualifié chastel au XVI<sup>ème</sup> siècle et château au XVIII<sup>ème</sup> siècle), un bourg castral (Givry dont le château a totalement disparu). (4 sites).

#### *g) Les sites indéterminés*

Enfin ce dernier paragraphe réunit les sites (39) pour lesquels la carence des documents écrits et l'absence de vestiges ou la destruction complète rend aléatoire une identification fiable.

ALUZE (Aubigny). (Site détruit - Peu documenté - Il ne s'agit peut-être pas d'une fortification ?).

BARIZEY (quelques ruines au sommet d'une colline matérialisent sans doute une ancienne forteresse ?).

BEAUMONT (Site disparu - Probablement un ancien château. Toujours qualifié de la sorte. Il s'agit sans doute du site de Beaumont-la-Colonne).

BISSY-sur-FLEY en château (Toponyme révélateur. En outre, de nombreuses ruines à flanc de coteau indiquent vraisemblablement l'existence d'une ancienne fortification ayant peut-être précédé le château actuel de BISSY-sur-FLEY).

CHAGNY (Cromay) (Site complètement détruit - Les textes parlent d'un châtel - Sans doute une maison forte).

CHALON (quartier de la motte - Site trop remanié pour une identification précise, les sources écrites mentionnent capellanus de mota ou motae à plusieurs reprises \*la chapelle de la motte\*).

CHALON (Saint-Jean-des-Vignes) (Quartier urbanisé, destruction totale).

CHAMFFORGEUIL (la motte). Nous ne sommes pas convaincus qu'il y ait eu une fortification à cet emplacement. Le toponyme doit vraisemblablement être en rapport avec le château des évêques tout près. Une prospection au sol dans le lotissement qui se construit à cet endroit nous a permis de découvrir de nombreux fragments de céramique gallo-romaine.

CHARMÉE (LA) le cormatain. Les fouilles réalisées sur la plate-forme n'ont pas été concluantes et elles autorisent plusieurs hypothèses.

CHENOVES (La Bouthière). (Maison bourgeoise actuellement. Aucune mention textuelle).

CRISSEY (Il ne s'agit peut-être pas d'une fortification ?).

DEMIGNY (Breuil et Vacheret). (Pour le premier, site détruit, pour le second, construction d'un nouveau château au XIX<sup>ème</sup> siècle).

DEMIGNY (Rion). Bien qu'il n'en subsiste aucun vestige, les sources archivistiques et le paysage de plaine laissent supposer qu'il devait être question d'une motte castrale.

ÉTRIGNY (Barbière). (Ferme aujourd'hui, plus de vestige médiéval. Site peu documenté).

ÉTRIGNY (Champlieu) (Il semblerait que l'on puisse attribuer ce site à une maison forte ?).

FARGES (la rongère). La plate-forme encore visible n'a jamais supporté de construction. Cette allégation nous est suggérée par un acte rédigé au XIV<sup>ème</sup> siècle à propos d'un différend entre le sire de Châteauneuf et l'évêque de CHALON, pour l'édification d'un château en ce lieu. La conclusion atteste que la fortification n'a jamais été bâtie.

GIVRY (Corchevreuil) (Site détruit, difficile à identifier).

GIVRY (Cortiambles) (Maison bourgeoise aujourd'hui, site peu documenté).

JULLY-les-BUXY (document pas suffisamment explicite et site détruit).

LAIVES (qualifié chastel et forteresse tardivement. Site détruit).

LANS (site détruit et non localisé. Il n'est pas certain qu'il y ait eu une fortification ?). LESSARD-le-NATIONAL (motte) (Les données sont trop fragiles pour avancer une hypothèse).

LUX (Droux) (Site détruit).

MARNAY (site entièrement détruit. Peut-être une motte castrale originellement. Configuration ovoïde sur le plan cadastral napoléonien, ancienne famille seigneuriale).

MELLECEY (Dominant le village, au sommet d'une colline, un château aurait été brûlé en 761. Lors de notre enquête, nous n'avons remarqué aucun vestige probant.)

MOROGES (Mont-Coeur) Fortification originelle de l'ancienne famille seigneuriale portant ce nom. Malheureusement, il n'en subsiste aucun vestige visible. Toutefois, de par sa position dominante, il pouvait s'agir d'un château de pierre. (Selon un historien local).

NANTON (Loise). Ferme actuellement. Site pas suffisamment documenté.

SAINT-BERAIN-sur-DHEUNE (On parle dans la documentation écrite d'une tour. Site aujourd'hui détruit, seule l'ancienne chapelle castrale, érigée en église paroissiale par la suite, subsiste).

SAINT-CYR (chaseaut et château) (Sites détruits non réellement localisés).

SAINT-DENIS-de-VAUX (1385 : maison \*le moulin de la grange\* - site détruit).

SAINTE-HÉLÈNE (motte). Toponyme symptomatique. Toutefois, aucun vestige à cet emplacement .

SAINT-LÉGER (motte). Site dominant, pas suffisamment documenté, et partiellement conservé. Peut-être une motte castrale ?

SAINT-MARCEL (Site détruit, non localisé. Peut-être aucune fortification ?).

SASSENAY (Nouzillet). (Site détruit, peu documenté).

SASSENAY (Oppidum). (Site détruit, pas documenté, s'agit-il d'un site médiéval ?).

SAULES (Le toponyme évoque un habitat seigneurial médiéval. Aucun vestige, aucune documentation).

VIREY-le-GRAND (site entièrement détruit. Il semble qu'il puisse s'agir d'un

château de pierre, selon un plan du XVIII<sup>ème</sup> siècle ? ancienne famille seigneuriale).

## **5/ CONCLUSION**

Au terme de ce travail, quelles conclusions pouvons-nous inférer de cette étude ? Il faut, d'abord, évoquer quelques chiffres, établir en quelque sorte, une statistique. Nous avons souligné l'indigence des mottes castrales (6). Or ce constat n'a rien de surprenant. En effet nous avons intentionnellement écarté de nos investigations les secteurs bressans et verdunois, c'est-à-dire la plaine chalonnaise, pour nous orienter plus spécifiquement vers le sud chalonnais, région beaucoup plus vallonnée. Ainsi, les constructeurs des premiers édifices castraux n'ont pas eu systématiquement recours à l'élaboration de monticules artificiels pour asseoir leur demeure. Ils ont tout simplement exploité le paysage naturel, en s'installant au sommet des collines. En outre, ces ouvrages de terre fortifiés, par la quintessence de leurs structures, sont des monuments fragiles et ils ont été nombreux à disparaître sous les assauts de l'agriculture moderne. Erigés au tournant de l'an mil, ces châteaux à motte n'ont pas laissé de traces substantielles dans les documents archivistiques. Tous ces arguments justifient la carence de ce type de fortifications. A contrario, le nombre de châteaux de pierre (22) nous paraît quelque peu excessif. Il faut, cependant, moduler cette assertion. En effet nous l'avons énoncé antérieurement, deux de ces châteaux ont été construits tardivement, deux autres par l'absence totale de vestiges n'autorisent aucune certitude, ce qui ramène le chiffre initial de 22 à seulement 18. De surcroît, certains de ces édifices n'ont acquis la qualité de «château» qu'à la fin du Moyen Âge, succédant ainsi à une maison forte originelle. Nous pensons que c'est notamment le cas pour Bissy-sur-Fley, Chamilly, Dracy-le-Fort et Étrigny Balleure... Aussi seuls une douzaine de sites

pourraient rationnellement posséder le titre de «château».

A propos des maisons fortes, 33 sont attestées de manière quasiment irréfutable. Le nombre peut, toutefois, sembler anodin par rapport aux chiffres avancés dans d'autres publications. Or, si nous faisons allusion exclusivement à ces fortifications, en occultant les maisons seigneuriales, nous n'appréhenderons qu'une vision partielle du véritable phénomène d'éclosion de l'habitat seigneurial des XIII et XIV<sup>ème</sup> siècles. C'est pourquoi il nous paraît opportun, mais également nécessaire, d'ajouter à ces maisons fortes le nombre des maisons seigneuriales dont le chiffre 46 est incontestablement significatif. Au total, cela représente environ 80 habitats nobles, ce qui traduit vraisemblablement une réalité plus proche du paysage castral médiéval. En fait, un peu moins de la moitié des résidences appartenant à la basse aristocratie a pu s'élever au rang de maisons fortes, soit que le seigneur ait pu accéder à des fonctions décisives au sein du duché de Bourgogne, ou bien que les périls de la guerre de Cent Ans et des saccages des grandes compagnies aient assujetti ces hobereaux à fortifier leurs demeures et ce, après en avoir reçu l'autorisation de leurs suzerains.

Enfin, nous ne devons pas annihiler le groupe non négligeable des édifices indéterminés évalués à 39. Parmi ceux-ci, et tout en restant circonspect, nous pourrions reconnaître 6 châteaux, 17 maisons seigneuriales dont 4 fortifiées et 3 mottes castrales, les 14 sites qui ne figurent pas dans cette liste ne peuvent en aucune façon être identifiés. Ce constat corrobore les données précédentes.

Globalement, ce décor castral s'inscrit parfaitement dans l'histoire de la région chalonnaise. De puissantes et anciennes familles se sont partagé, avec les comtes de Chalon, ces territoires. Plus tard, aux XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles, à la faveur d'un épanouissement démographique et d'un morcellement des domaines, les petits seigneurs ont bâti leurs résidences, fortifiées

ou non, sur leurs nouvelles terres reconnues pour la plupart en fief des ducs de Bourgogne ou des évêques de Chalon, voire d'autres seigneurs ecclésiastiques.

Nous ajouterons pour conclure que la ville de Chalon-sur-Saône, à l'époque médiévale, était ceinte de nombreuses fortifications. Nous citerons Sassenay, Épervans, Lessard-le-National, Champforgeuil, Fragnes, La Loyère, Saint-Rémy, Virey-le-Grand, et bien d'autres encore. Ce fait peut s'expliquer par l'attraction de cette localité dont les foires réputées furent un des

ferments de sa prospérité. Nous l'avions souligné, plusieurs seigneurs avaient leurs hôtels particuliers dans cette ville dont la tour de Saudon est l'un des rares vestiges. Un autre pôle permit la fixation de ces habitats seigneuriaux, hormis l'exploitation du terroir ; nous voulons faire allusion à la présence de ces rivières telles que la Saône, et la Dheune. Les droits de péage associés aux gués, mais aussi les transports de produits divers comme, par exemple, les poteries de SEVREY furent sans doute des sources de revenus appréciables.



## BIBLIOGRAPHIE

---



**ARMAND-CAILLIAT Louis**, *Le château de Thiard à Bissy-sur-Fley*, Notice à l'usage des visiteurs, s.d.

**BAILLY André**, *Histoire de Buxy* en 5 fascicules, Premier fascicule, Société Buxynoise de recherches historiques et scientifiques, Buxy, Imprimerie Buguet-Comptour, Mâcon, 1977, pages 71 à 75.

**BAILLY André**, *Notice historique sur Chenoves, canton de Buxy, Département de Saône-et-Loire*, Chalon-sur-Saône, 58 p.

**BAILLY André**, *La seigneurie de Joncey à Jully-les-Buxy* in Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, tome XLII, 1970-1971-1973, pages 151 à 157.

**BAILLY André**, *Notice historique sur Sassangy, canton de Buxy, Saône-et-Loire*, non publiée, Chalon-sur-Saône.

**BAILLY André**, *Notice historique sur Marcilly-les-Buxy, canton de Buxy, département de Saône-et-Loire*, Chalon-sur-Saône, mars 1982, 57 p.

**BAILLY André**, *Notice historique sur Montagny, canton de Buxy, département de Saône-et-Loire*, notice historique, Chalon-sur-Saône, 1984, 62 p.

**BAILLY André**, *Notice historique sur Saint-Vallerin, canton de Buxy, département de Saône-et-Loire*, 64 p.

**BAILLY J.-L.**, Notice historique sur le village de Laives, dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, 2<sup>ème</sup> série, tome II, 1907, pages 23 à 33.

**BANDET Abbé**, *Histoire de Chagny*, Imprimerie et Librairie ROY Frères, Chagny, 1987, 276 p.

**BARD J.**, *Voyage de Saint-Loup-de-la-Salle à Chagny*.

**BAZIN Jean-Louis**, Les comtes héréditaires de Chalon-sur-Saône (880-1237) dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, 2<sup>ème</sup> série, tome IV, Première partie, Émile Bertrand, imprimeur éditeur, Chalon-sur-Saône, 1911, pages 1 à 170.

**BAZIN Jean-Louis**, Histoire des évêques de Chalon-sur-Saône, tome I, dans *Mémoires de la société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, Émile Bertrand, imprimeur-éditeur, Chalon-sur-Saône, 1914, 308 p.

**BESSET Auguste**, *Chagny à travers les âges*, Imprimerie ROY frères, Chagny, 1898, 176 p.

**BULLIOT, J.G.**, *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen*, Imprimerie-librairie Mme Déjussieu, Autun, 1856.

**CANAT DE CHIZY Marcel**, Congrès scientifique de France, 42<sup>ème</sup> session, *Mottes féodales dans l'ancien bailliage de Chalon*, 1878.

**CHIZELLE, Henry (de)**, Chamilly et les seigneurs de la maison de Semur-en-Brionnais, *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, Tome XLI, 1972, p 39 à 47.

**CONTENSON Louis (de)**, Le château de Balleure, *dans Annales de l'Académie de Mâcon*, troisième série, tome XIV, Mâcon, Protat frères imprimeurs, 1909, pages 342 à 359.

**CONTENSON Louis (de)**, Le Château de Sercy, in *Bulletin monumental*, tome 73, 1909, pages 98 à 126, Janin-Mulcey, éditeurs à Chalon-sur-Saône.

**CONTENSON Louis**, *Annales de l'Académie de Mâcon* (Extrait), Historique du château de Sercy, 3<sup>ème</sup> série, Tome VIII, Protat frères, éditeurs à Mâcon, 1904.

**CORNUDET Léon**, *Notice historique sur la commune de Jully-les-Buxy et ses hameaux (Saône-et-Loire)*, Libraire-éditeur Jeannin Mulcey, Chalon-sur-Saône, 1900, 144 p.

**COURTÉPÉE**, *Description générale et particulière du Duché de Bourgogne, précédée de l'abrégué historique de cette province*, 2<sup>ème</sup> édition, Éditeur Victor Lagier, Dijon, 1847, tome III.

**DEMAIZIÈRE E.**, Notice historique sur Saint-Désert et ses hameaux, in *Annuaire de Saône-et-Loire*, Imprimerie Générale X. PERROUX et Cie, Mâcon, 1896, pages 25 à 168.

**DESVIGNES J.**, "Le château de Germolles, demeure de plaisance ducale", dans *Archeologia*, août 1972, pages 26 à 31.

**DROUILLOT**, *Documents manuscrits pour servir à l'histoire de Chamilly, Saône-et-Loire*, 18/8/1886.

**DUBOIS A.** : *Notice historique sur Sevrey*. Imprimerie générale et administrative, Chalon-sur-Saône, 1902, 106 p.

**FREMY C.** : *Études historiques*, Histoire de Fontaines (Saône-et-Loire), Imprimerie générale et administrative E. Lemoine, Chalon-sur-Saône, 1891, 174 p.

**FYOT Eugène**, *Mémoires de la Société Éduenne* Trois fiefs sur la Dheune : Saint-Bérain, La Motte-sur-Dheune et La Motte-Vouchot, Tome 38, Imprimerie Dejussieu, Autun, 1910, pages 325 à 353.

**JACQUARD Armand**, dans *Groupe historique A.L.D.N. Fragnes-La Loyère*, En remontant le temps, Imprimerie chalonnaise, Chalon-sur-Saône, 1987, 74 p.

**JOANNELLE Claude**, *Les seigneurs de Rion*, Extrait du XI<sup>ème</sup> congrès de l'Association bourguignonne des Sociétés Savantes, 1966.

**JOSSERAND Max**, *Saint-Loup, Lux et Sevrey*, page 40, Imprimerie Bourgeois à Chalon-sur-Saône, Bibliothèque municipale de Chalon-sur-Saône.

**LADEY DE SAINT-GERMAIN**, *Le château de Montaigu et ses seigneurs*, Dijon, 1901, pages 73 à 92, « Restitution en perspective cavalière du Castrum Montis Actui ».

**LAMANT Hubert**, *La maison de Damas, ducs et pairs de France*, Édition Inter-Impression, Verdun, 1977.

**LEX Léonce**, *Notice historique sur la ville de Givry et ses hameaux*, d'après les archives antérieures à 1790, L. Adam, libraire-éditeur, Chalon-sur-Saône, 1892, 88 p.

**MONNERET Georges**, *Saint-Rémy, le Val de Saône à la veille de la Révolution*, distribué par Les amis du passé des arts et la Bibliothèque de Saint-Rémy, Éditions Rapidoffset, Chalon-sur-Saône, juillet 1990.

**MONNIER M.**, *Annuaire administratif, statistique et historique de Saône-et-Loire pour 1859*, Imprimerie Émile Protat, Mâcon, pages 89 à 92.

**MONTARLOT Paul**, Rosey, ses seigneurs, sa Confrérie du corps de Dieu, Extrait des *Annales de l'académie de Mâcon*, 3<sup>ème</sup> série, tome XVIII, Imprimeurs Protat frères, Mâcon, 1913, 66 pages.

**MORGAND Arthur**, archiviste de Saône-et-Loire, *Inventaire sommaire des archives communales de Saint-Cyr, de 1328 à 1792*, Imprimerie Buguet-Comptour, Mâcon, 1939, pages 1 à 16.

**MORIN DE FINFE Gaëtan**, *Un petit village du Chalonnais, Sassenay à travers les âges*, Édition nouvelle, Paray-le-Monial, 1947, 91 pages.

**NIEPCE Léopold**, *Histoire du canton de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire) et de ses dix-huit communes*, Tome 1<sup>er</sup>, pages 430 à 463, Imprimerie d'Aimé Vingtrinier, Lyon, 1875.

**PAPINOT E**, *Montaigu de Bourgogne, les seigneurs et le château*, Hong Kong, 1920, pages 30 à 48.

**PICARD É.**, "Le château de Germolles et Marguerite de Flandre", dans *Mémoires de la Société Éduenne*, 1912.

**PIROU Jean**, *Savianges*, Monographie non publiée, 122 pages.

**PLANCHER (Dom)**, *Histoire particulière et générale de Bourgogne*.

**PROST François, HERPIN Marie-Thérèse, REBILLARD Georges**, *Lux à travers les âges*, Amis du vieux Lux, Imprimerie JURDIEUX, Chalon-sur-Saône, 1992, Bibliothèque municipale de Lux.

**RENAUD Louis**, *Monographie inédite concernant les fiefs de la Saugerée et de Chatenay*.

**ROY Maurice**, *Chagny et son histoire*, Imprimerie ROY frères, Chagny, 1984, 254 pages.

**SALCH Charles-Laurent, BURNOUF Joëlle - FINO Joseph-Frédéric**, *L'atlas des châteaux-forts en France*, Éditions Publitolat, Strasbourg, 1977.

**SEGAUD J. (abbé)**, *Notice historique : paroisse de Saint-Bérain-sur-Dheune*, Imprimerie Paquet, Lyon, 1905, p. 119.

**Marie-Thérèse SUHARD-MARECHAL**, De Campo Ferreolo à Champforgeuil, *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-s/Saône*, Imprimerie Buguet Comptour, Mâcon, 1989, tome 57, pages 72, 79 et 81.

**TERRIER C.**, *Monographie de la commune de La Chapelle-de-Bragny*, non publiée.

**VERNETTE (de La) Philibert**, Chenôves et le Thil, *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome XXXV, 1958-1959, pages 13-14.

**VIGNIER Françoise**, *Le Guide des châteaux de France - Saône-et-Loire*, Imprimerie Carlo Descamps à Condé-sur-l'Escaut, 1985, page 24.

**VINCE J.B.**, *Notes sur Marnay, canton de Chalon Sud (Saône-et-Loire)*, Editions du Cep Burgonde, E. Lemoine, Chalon-sur-Saône, 1928, pages 1-35.



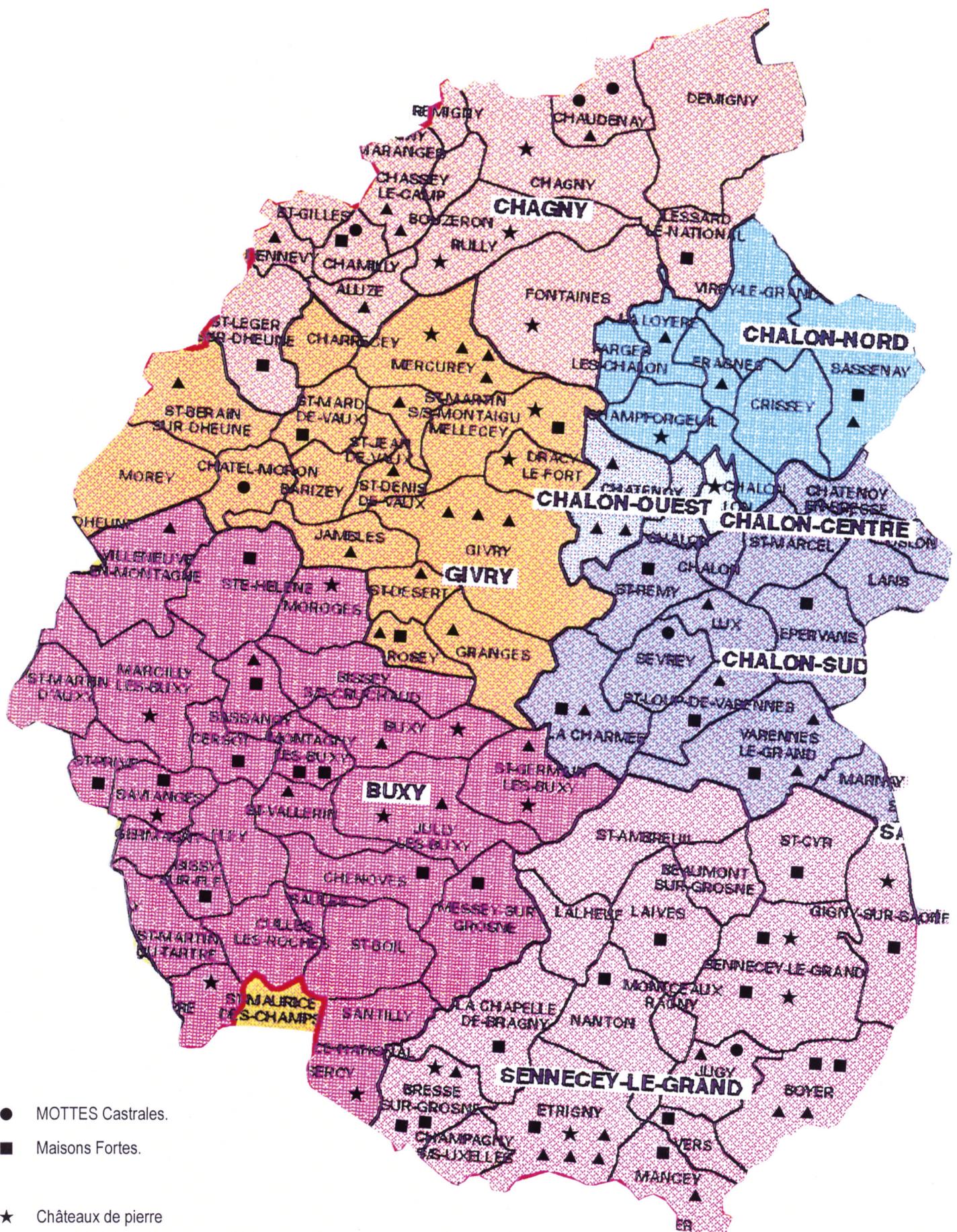
## CARTE DES SITES DU CHALONNAIS



- Sites indéterminés
  - ▲ Sites avec vestiges médiévaux.



## CARTE DES SITES DU CHALONNAIS



- MOTTES Castrales.
  - Maisons Fortes.
  - ★ Châteaux de pierre
  - ▲ Maisons seigneuriales

